TABLE RONDE N°2

QUAND LES MOTS DE L'ABSTENTION PARLENT DES MAUX DE LA DÉMOCRATIE

Denis BARBET, triangle (CNRS UMR 5206)

Une recherche entreprise sur les origines, les usages et la signification de la métaphore de l'abstentionniste-pêcheur à la ligne l'nous a conduit à étudier plus largement les formules utilisées pour désigner l'abstention dans la langue française. Au-delà de cette figure spécifique et condensée associant les citoyens « inciviques » aux « chevaliers de la gaule », assimilés par un jugement le plus souvent péjoratif ou condescendant, nous nous attacherons ici aux façons de parler de l'abstention.

Travailler sur les mots de l'abstention est d'autant plus stimulant que la dimension lexicale n'a guère été soulignée jusque-là dans l'analyse de ce phénomène. La science politique et en particulier la sociologie électorale l'ont approché sous l'angle des propriétés des populations concernées, de leurs motivations, de manière globale ou en construisant des types d'abstentions, en s'interrogeant sur les explications ou la signification du comportement abstentionniste. Sa fréquence est souvent considérée comme l'un des principaux indicateurs d'une « crise » ou d'un « malaise », soit de la politique, soit de la représentation, soit de la citoyenneté, selon l'imputation des responsabilités. Longtemps et encore souvent déniés, relativisés ou nuancés (sur le thème : « il s'agit d'un refus de l'offre partisane et non de la politique »), ces diagnostics tendent aujourd'hui à devenir envahissants dans la littérature électorale et le discours des acteurs. Comme les commentaires sont soumis aux variations de la participation, il n'est pas rare que des interprètes en quête de sensationnalisme passent d'un excès à l'autre : après avoir tant souligné le péril du désengagement électoral des citoyens, certains ne craignent pas l'hyperbole en commentant les 69 % de participation au référendum sur la Constitution européenne en mai 2005 comme le signe que les Français « ont redécouvert, avec jubilation, le goût du débat politique. Cet engouement s'est traduit (...) dans les urnes par un taux de participation record » (Le Progrès, 30 mai 2005, p. 1).

Au-delà de ces interprétations du phénomène, l'analyse électorale n'a guère été sensible aux représentations associées aux abstentionnistes. Analyser le lexique de l'abstention est un moyen d'accéder à ces images sociales, même si cela fournit surtout et en premier lieu, en raison de l'origine dominante des discours, des indications sur les conceptions des professionnels de la politique, du commentaire et de l'analyse politiques.

L'un des points de départ de cette recherche est le constat de la prégnance d'une certaine normativité [Offerlé, 1987, 7-8; Memmi, 1985, 319 s.; Braud, 1980, 17]³ dans les discours sur

1

¹ Barbet (Denis), *Le pêcheur à la ligne abstentionniste*, à paraître en 2006.

² La dimension comparative ne sera pas développée ici, bien qu'elle nous intéresse beaucoup. Notons seulement que les langues romanes ont finalement adopté une posture différente des langues germaniques par exemple : alors que *abstentionniste* (comme *absent*) signifie que les personnes visées ne sont pas là où elles pourraient être - et devraient être, pense-t-on le plus souvent, les mots *Non-voter* aux États-Unis ou en Grande-Bretagne et *Nichtwähler* en Allemagne désignent des situations plus objectives (ces personnes ne votent pas, tout simplement). La négativité - comme le *a* privatif en Français – ne porte pas nécessairement une connotation péjorative. Il y a là sans doute des paramètres consubstantiellement linguistiques et sociaux : le choix du mot porte en français d'emblée une valeur plutôt négative.

³ Sur la critique du normativisme, cf. [Offerlé, 1987, 7-8]. D. Memmi [1985, 319 s.] montre que la participation - qui ne se réduit pas à sa traduction électorale - constitue une « norme » pour la science politique elle-même et il décèle, dans les années 1960 et surtout 1970, en France notamment, une distanciation progressive à l'égard du « mythe démocratique de la participation ». La rupture s'opère avec l'apparition du thème de la dépolitisation, qui suscite alors une certaine inquiétude (Stein Rokkan évoque en 1960 « l'apathie croissante des masses à l'égard des affaires publiques »). L'intérêt se porte dès lors sur les formes dysfonctionnelles de la démocratie (cf. l'ouvrage pionnier d'Alain Lancelot : *L'abstentionnisme électoral en France en* 1968). Mais ces travaux restent selon D. Memmi sous-tendus par l'idéal démocratique.

l'abstention. Nombre d'entre eux sont émaillés ou restent accompagnés de jugements de valeurs qui dépassent les simples constat et mesure du phénomène abstentionniste. Ils en proposent une lecture souvent non consciente de ses présupposés normatifs. Le clivage entre participation et abstention s'inscrit dans une forte axiologie, qui range la première du côté du bien, de la normalité et la seconde du côté du mal, de l'anormal ou du pathologique. Cette di-vision du monde politique, entre participants civiques et abstentionnistes [Bacot, 1993, 120-121]⁴, montre d'une certaine façon que la « normalisation » du processus d'apprentissage du vote souligné par plusieurs travaux de science politique [Garrigou, 2002 a ; Ihl, 2000 ; Déloye, 2003] n'est jamais achevée. Qu'il s'agisse de la plupart des dictionnaires et encyclopédies, du discours médiatique, politicien ou du langage courant, et même d'une partie de la littérature politologique, le jugement moral de ce comportement électoral l'emporte encore souvent sur la posture constative [Bourdieu, 1980, 40-41] qui sied pourtant à la recherche scientifique. L'abstention, comme naguère le vote communiste ou aujourd'hui le vote FN sont des objets propices au glissement rhétorique. Notre posture s'inspire de remarques formulées par plusieurs auteurs, invitant à considérer l'abstention et la démocratie sans préjugé, avec un regard « distancié » :

Philippe Braud recommande à l'observateur d'isoler les mécanismes de défense « qui visent à protéger l'idée rassurante qu'il se fait de l'institution, parce que les discours idéologiques dominants qui le traversent lui aussi la lui ont imposée » [Braud, 1980, 17].

De son côté, Alain Garrigou met en garde contre une lecture morale de l'abstention : « La tentation est forte de [lui] conférer un sens politique précis. Les commentateurs ne s'en privent pas qui trouvent là matière à exercer leur critique contre la crise de la politique, l'absence de programmes « forts » du côté des candidats ou la disparition de l'esprit civique du côté des électeurs. Les explications se font alors volontiers morales, sous des dehors d'analyse, et marquent facilement la confusion des genres » [Garrigou, 2002 b, 8-9].

Cette tentation normative qui guette tout propos sur la démocratie et le vote est perceptible dans le traitement de l'abstention par les dictionnaires et encyclopédies, abordé dans une première partie, mais aussi dans les mots et les expressions utilisés dans différents discours contemporains, étudié plus longuement dans un second temps.

1. L'ABSTENTION EN LANGUE:

Nous viserons ici l'étymologie et la variété des sens accordés (et des images associées) aux mots *abstention*, *s'abstenir*, ainsi qu'à leurs principaux dérivés (*abstentionnisme*, *abstentionniste*), sans négliger des lexies aujourd'hui disparues ou devenues exceptionnelles.

De l'exploitation d'une quinzaine de dictionnaires de la langue française, étymologiques, analogiques, et encyclopédiques, ressortent deux séries d'enseignements utiles pour saisir les représentations sociales actuelles de l'abstention.

1.1- Origines, définitions et évolution des mots de l'abstention

S'abstenir dérive, en français comme dans les langues d'origine romane du latin abstinere (tenir éloigné; abs, hors et tenere, tenir) [Dauzat, Dubois, Mitterand, 1993, 4; Larousse, 1866, réed.

Le recul permet de nuancer cette périodisation et même cette évolution. Cette dernière est loin d'être avérée, malgré l'enracinement d'une vision moins normative de l'abstention depuis les années 1980, qui culmine avec les approches socio-historiques du vote et correspond à l'entrée dans un cycle de diminution de la participation électorale. La tentation prescriptive est loin d'avoir disparu des analyses de l'abstention, nous le verrons, après l'avancée incontestablement « objective » réalisée par l'étude d'Alain Lancelot.

⁴ Sur le civisme comme clivage, dans les bureaux de vote, cf. [Bacot, 1993, 120-121]. Je tiens à remercier Paul Bacot pour ses amicales remarques et ses critiques constructives, ainsi que Marie-Luce Honeste et Philippe Corcuff.

1990, 37]⁵. Le verbe est originaire du vocabulaire stoïcien (« Supporte et abstiens-toi » - Épictète) et chrétien. Selon le *Trésor de la Langue Française*, les valeurs les plus courantes, à partir du XII^e siècle, sont : « (se) tenir à l'écart » et « se priver volontairement de certains plaisirs [*TLF*, 1986, 256-257] ». Le verbe *s'abstenir* n'avait pas encore de sens politique dans le *Littré*, en 1863, et il ne l'acquiert, secondairement, qu'en 1866 dans le *Larousse* : « se dit aussi des juges qui se récusent, des citoyens qui ne veulent pas prendre part à un vote » [Larousse, 1866, 37].

Abstention a été emprunté au latin abstentio (qui désigne l'action de retenir). Le substantif est également attesté, au sens religieux à partir du XII^e siècle, au sens juridique au XVII^e (renonciation à un héritage) et il entre au XIX^e dans la langue commune pour prendre un sens politique vers le milieu du siècle⁶. Le Littré définit l'abstention comme « l'action de s'abstenir dans l'exercice d'une fonction, d'un droit» [Littré, 1863-1873, éd. 2000, 16].

La souche *Abstinere* a finalement donné *abstinence* et *abstention*, à l'origine concurrents, la première conservant le sens de *privation*, notamment religieuse, la seconde prenant progressivement un sens plus politique.

Si l'on se réfère aux dictionnaires, révélateurs à la fois de l'état de la langue et des représentations en vigueur dans la société, on s'aperçoit donc que les deux principaux mots de l'abstention n'ont acquis leur valeur politique que tardivement. Ils se sont assez logiquement « électoralisés » à partir du milieu du XIX esiècle, au rythme de l'institutionnalisation et de la généralisation de la procédure électorale. La dimension politique de ces mots figurait primitivement dans des rubriques définitoires annexes ou marginales (comme sens « particuliers » ou comme « néologismes »), les définitions strictement politiques de ces deux mots occupant une position durablement secondaire dans la plupart des dictionnaires. Et ce sens proprement électoral s'est progressivement autonomisé (sans doute au rythme de la science politique d'ailleurs), prenant peu à peu plus de place dans les définitions.

Mais il faut établir des nuances entre les différentes lexies : le verbe pronominal *s'abstenir* est celui qui conservera la plus large part de sens non électoral, avant *abstention*. En revanche les mots dérivés comme *abstentionniste* (« celui qui s'abstient dans une votation » dans le *Littré* de 1863-1873, p. 16), et *abstentionnisme* (première occurrence en 1870 chez Molinari [Bloch, Von Wartburg, 1932, 4), ont d'emblée été dotés d'une signification principalement et plus exclusivement politique, appelés qu'ils étaient à désigner des individus (non) concernés par le développement du fait électoral. Le mot *abstention(n)isme* est celui qui est le plus tardivement consacré par les dictionnaires. Absent du *Larousse* en 1866, il n'y fait son entrée qu'en 1922, orthographié, comme *abstention(n)iste* avec un ou deux n: « Doctrine qui préconise l'abstention en matière électorale [*Larousse*, Augé, 1922, 9]». Ni le dictionnaire *Quillet* de 1934, ni le *Robert* de 1951 n'ont d'entrée *abstentionnisme*.

Mais le lexique de l'abstention a évolué à un autre titre : Si *abstentionniste* est plus précoce qu'*abstentionnisme* (comme si la langue peinait à concevoir le fait abstentionniste comme un « système » ou se représentait plus facilement l'action ou l'état du sujet que l'idée abstraite), le premier a été concurrencé au XIX^e siècle par des mots aujourd'hui disparus, qui désignaient spécifiquement ou surtout le domaine électoral :

- *abstenant (ante)* (comme substantif : « celui, celle qui s'abstient, surtout qui s'abstient de prendre part aux élections » [Larousse 1866, 37] ; « celui ou celle qui ne vote pas » [*TLF*, 1986, 255 : plusieurs exemples datés de 1871].
- dans le domaine politique, le mot *abstinent*, qui a été utilisé par Proudhon [Larousse, 1866, 37] et de façon exceptionnelle par Marcel Prélot [1973, 638], n'a que de façon rare et éphémère concurrencé *abstentionniste*. Mais il ne fait aucun doute qu'*abstinent* revêt dans ces deux emplois une connotation positive, opposée à celle de l'abstentionniste, plutôt jugé indifférent et inactif⁸. Ce terme

⁵ Selon Hatzfeld, Darmesteter, Thomas [1890-1900, 14], *abstenir* a été modifié sous l'influence du mot de formation populaire tenir, ancien français *astenir*, et par retour à l'orthographe latine *abstenir*.

⁶ En 1840 selon [Bloch, Von Wartburg 1932, 4], mais 1863 d'après le *TLF* [1986, 258].

⁷ Signalé dans La Châtre, 1853, par *Le Robert* [Rey-Debove, Rey, 1970, 3].

⁸ Dans le cas de Proudhon, qui « conseille aux ouvriers d'être abstinents tant qu'ils n'auront pas de candidats à eux et la possibilité de faire entendre, par leur propre élu, leur propre voix » (*De la capacité politique des classes ouvrières*), les abstinents sont ceux qui, sous l'Empire, refusaient à la fois le candidat officiel et le candidat de l'opposition, républicain,

abstinent est particulier, lexicalement proche de l'abstinence religieuse, renvoyant donc à d'autres dimensions, bien qu'il ait aussi été employé dans des sens non religieux.

On signalera enfin le néologisme dérivé d'abstention : *abstentionnite* (« subst. fém. POL., néol. : Tendance, considérée comme une maladie du corps social, à pratiquer l'abstention [*TLF*, 1986, I, 258] ».

Cet examen rapide des dictionnaires permet d'ores et déjà de mettre en évidence des éléments intéressants. Notons par exemple que :

- La dimension morale du traitement de l'objet n'est sans doute pas sans rapport avec l'origine religieuse des mots de l'abstention, mais aussi avec la genèse de la science politique (les « sciences morales et politiques» [Favre, 1989, 51 s.]).
- La signification politique des lexies *s'abstenir* et *abstention* figure souvent, comme dans le *TLF* (p. 257), sous la rubrique juridique des définitions (même dans des dictionnaires relativement récents), ce qui n'est pas indifférent, quand on connaît les origines disciplinaires de la science politique [Favre, 1989, 83 s.]. On peut ainsi faire l'hypothèse que la dimension politique de ces mots a été introduite par le biais juridique : d'abord aux côtés de notions de droit, comme *l'abstention du juge*, qui apparaît tôt, ou *l'abstention de l'héritier*. C'est peut-être en passant par *l'abstention* des élus dans les assemblées, qu'on en est venu à parler de l'abstention (jugée moins légitime) des électeurs [Larousse, 1866, 37] et que le terme *abstention*, par analogie et élargissement, a été retenu pour désigner le non-vote des électeurs. Mais cette autonomie reste relative, puisqu'on rencontre encore aujourd'hui « abstention, dans une délibération et dans un vote » (lors d'une élection au suffrage universel). Ce classement juridique des mots de l'abstention s'explique peut-être parce qu'on s'abstient d'un « droit », celui de voter. En tout cas, les dictionnaires mentionneront longtemps le sens électoral d'*abstention* dans le même paragraphe que celui consacré à *l'abstention du juge* et associeront durablement dans leurs définitions l'abstention d'un élu (dans une délibération) et l'abstention des électeurs (dans leur vote).
- Au-delà des évolutions indiquées, on observe des constantes dans les définitions des dictionnaires et encyclopédies. Dominent les idées originelles de privation, sous la forme pronominale (se priver, s'empêcher ...de comme pour s'abstenir ...de), mais aussi de renoncement voire de renonciation à un droit, et de ne pas prendre part. Globalement, l'abstention est située plutôt du côté du passif, de l'inaction, opposée à l'activité du vote. Même dans le Robert 1951, pourtant expurgé de considérations morales, la notion de passivité subsiste, sous une forme certes atténuée : « négliger de faire quelque chose/rester neutre/V(oir) indifférence/Antonymes : Action » (p. 19).
- On notera enfin que le terme *abstentionnisme* (comme d'autres mots en *-isme*, *-iste*, désigne de moins en moins en langue des doctrines et davantage des pratiques et *abstentionniste* de moins en moins le partisan de l'abstention et davantage la personne qui s'abstient. Et le doute continue à planer dans certaines définitions sur le caractère volontaire de ce comportement (comme dans le *Larousse* 1982 ou le *TLF*), ce qui rejoint la distinction classique entre abstentions forcée et volontaire. Le *TLF* précise, il est vrai plutôt à propos de l'*abstention de vote* d'un membre d'une assemblée délibérante : « *La pratique devient un acte lorsque l'abstention est déclarée ou motivée* » (p. 258). L'acte est alors défini au sens pragmatique, comme un comportement visant un effet concret, qu'il se manifeste par l'action ou l'absence d'action. Et pourtant, ce dictionnaire se distingue (avec le *Robert*) par un traitement relativement neutre des mots de l'abstention, pointant davantage les faits, et proposant des définitions plus détachées d'un phénomène simplement assimilé au non-vote. Mais tel n'est pas le cas de la plupart des dictionnaires étudiés. Quand bien même l'abstention serait un acte (comme tous les mots en –tion, il dénote un acte ou son résultat), celui-ci est non seulement « désactivé », mais aussi jugé illégitime dans de nombreuses définitions.

mais bourgeois et libéral. Pour Prélot également, qui se réfère à Proudhon, l'abstinence est une « manifestation d'opposition [qui] peut revêtir un sens positif ». Il prend l'exemple du référendum de 1946 : « L'addition des "non" et des abstinents, équivalait à un rejet moral ». Il s'agit dans les deux cas de ce qu'on appellerait aujourd'hui un « refus de l'offre électorale », par opposition à la manifestation d'indifférence de l'abstentionniste.

1.2 – Le déficit d'«objectivité » des dictionnaires :

Certes, on observe sur le long terme une tendance lourde à la « dé-moralisation » des définitions des dictionnaires : le propos y prend peu à peu, du XIX^e au XX^e siècle, une tournure moins normative. Processus qui est loin d'être achevé dans les dictionnaires, mais aussi dans les discours médiatique⁹. Les jugements de valeur s'estompent et deviennent moins explicites, sans pour autant disparaître. Si l'abstentionniste est moins souvent culpabilisé, si les définitions se font plus distanciées, subsistent toutefois dans certains cas des considérations et assertions moralisatrices. Les versions du *Larousse*, par exemple, se caractérisent durablement par des propos connotés très négativement et une forte désapprobation :

- Dans l'article encyclopédique du Larousse 1866, l'abstention (« renonciation des électeurs à l'exercice du droit de suffrage ») « peut avoir pour unique cause la négligence, l'indifférence [et] doit être condamnée d'une façon absolue comme un égoïste oubli des devoirs envers la société ». Si l'abstention des élus « peut être inspirée par de nobles sentiments [quand elle est opposée à un gouvernement jugé illégitime], l'expérience montre qu'elle est toujours stérile (...) En se retirant sous sa tente [un parti qui préconise l'abstention] ne fait que s'immobiliser dans un rigorisme inerte qui ressemble fort au découragement et à l'impuissance ; il devient le passé et cesse d'être l'avenir». L'exemplification n'est pas neutre non plus, suggérant la tristesse de l'interprète, puisque la seule illustration donnée pour s'abstenir est la suivante : « Aux dernières élections, on a remarqué avec peine qu'un grand nombre d'électeurs s'étaient abstenus » [Larousse, 1866, 37].
- Les Larousse de 1922 et de 1928 ajoutent la preuve et le blâme : « L'abstention politique qui a pour cause la négligence ou l'indifférence prouve un oubli égoïste et blâmable des devoirs du citoven» [Larousse 1922, 9 ; 1928, 23]
- Le *Grand Larousse encyclopédique* de 1960 n'est pas plus tendre pour le non-votant, en mêlant responsabilités, conséquences et solutions : « L'abstention (...) traduit donc soit le désintérêt des citoyens pour les affaires publiques, soit le désir d'éluder une responsabilité ; l'un et l'autre sont signe et facteur d'un mauvais fonctionnement des institutions démocratiques. La loi belge sanctionne pénalement le fait de ne pas voter» [1960, I, 29].

Mais les *Larousse* n'ont pas le monopole du reproche. Henri Marmonnier, dans un article de la *Grande Encyclopédie* de 1885-1902, réprimande le citoyen défaillant : « *L'abstention est l'acte d'une personne qui se prive elle-même de l'exercice d'un droit ou d'une fonction. D'une manière générale, l'abstention d'un citoyen qui ne remplit pas, en votant, ses devoirs politiques, est un fait d'autant plus blâmable que l'on peut remarquer que ceux-là même qui s'abstiennent de prendre part aux affaires publiques critiquent plus volontiers les choix du suffrage universel et les actes du pouvoir, sous tous les gouvernements indifféremment ; pour avoir véritablement le droit de trouver mal ce qui se fait, il faudrait au moins essayer de mieux faire» [Berthelot (et al.), 1885-1902, 164-165].*

En tout cas, les dictionnaires ne sont pas parvenus sans dommage (moral) à des définitions « neutres », mais finalement assez récentes, d'abstentionnisme, comme : « Attitude politique de quelqu'un qui ne vote pas » [Robert, Le supplément, 1970, 3] ou « non participation au vote» [Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse, 1982, I, 32].

Faut-il en conclure que les leçons de morale renvoient à une époque révolue ?

On observe bien sur le long terme un desserrement de la pression civique, même si celui-ci est inégal, selon les publications et les périodes. Dans la presse – par exemple *Le Monde* ou dans la PQR, *Le Progrès*, on note une nette différence entre les insistantes leçons de morale adressées aux citoyens « défaillants » dans les années 1950-1960 et les articles des mêmes quotidiens dans la décennie 1990. Les journalistes peuvent désormais manifester une certaine compréhension des abstentionnistes et attribuent plus volontiers une part des torts aux politiques eux-mêmes. Ils donnent la parole, ce qui aurait été impensable auparavant (sauf au *Canard Enchaîné* ou dans des publications anti-électoralistes), à des acteurs prônant l'abstention. Le style a changé, beaucoup moins réprobateur et moralisateur, mais il subsiste, plus ou moins ouvertement, une part de culpabilisation des abstentionnistes. Cette évolution reste irrégulière et inégale : la conjoncture particulière de l'entre deux tours de la présidentielle de 2002 voit par exemple refleurir, de façon éphémère, des propos s'apparentant à de véritables leçons de civisme, motivées par le « danger lepéniste ».

2. L'ABSTENTION EN DISCOURS :

Nous nous attacherons désormais aux façons plus souvent contemporaines de parler de l'abstention. Les questions que nous nous posons sont les suivantes : comment la participation et son contraire l'abstention s'opposent-elles lexicalement ? Quelles représentations sont ainsi véhiculées par les locuteurs ? À quelle axiologie renvoient les énoncés ? À quels tropes recourt-on pour désigner le comportement des abstentionnistes?

Le corpus étudié ici recoupe celui exploité dans la recherche sur le « pêcheur à la ligne abstentionniste¹⁰ ». Quelques remarques préalables doivent être formulées :

Nous ne nous intéressons pas spécialement à l'indication brute des taux d'abstention, en termes de pourcentages, ou à la plupart des qualifications descriptives de l'abstention (plus ou moins « forte » ou « importante » par exemple). Simples traductions statistiques ou évaluatives du phénomène, ces énoncés ne présentent guère ici d'intérêt. Nous serons en revanche attentifs à toutes les autres manières de dire l'abstention ou les maux de la démocratie.

Les mots et expressions utilisés peuvent l'être dans des buts locutoires différents. Mais qu'il s'agisse pour un locuteur d'éviter simplement une répétition, d'employer des synonymes, d'utiliser des automatismes de langage, des formules convenues, de recourir à des métaphores ou autres tropes, de procéder à des détours lexicaux pour qualifier ou dis-qualifier des comportements, ces « façons de parler » sont très révélatrices, consciemment ou non, des conceptions de l'abstention et du vote dans notre société.

Dans la masse des usages lexicaux, il nous a semblé utile de séparer différents registres métaphoriques (notamment : l'espace, la santé, le sportif, l'affectif, le militaire, l'éthique). Il ne faut cependant pas perdre de vue que ces domaines sont souvent liés entre eux. Parler de « (dé)mobilisation » des électeurs, par exemple, renvoie à plusieurs champs lexicaux : militaire mais aussi spatial; parler de « désertion » renvoie au moins à trois dimensions, militaire, morale et spatiale; le « hors-jeu » est également une notion multidimensionnelle, à la fois spatiale, sportive et morale. D'ailleurs la réussite socio-lexicale des figures doit sans doute beaucoup à leur polysémie, ou plutôt à la pluralité des domaines auxquels elles renvoient.

La classification des tropes (d'autres figures rhétoriques que les métaphores sont repérables, comme l'ironie: la palme de l'abstention, ou la métonymie: ne pas aller aux urnes) et plus généralement la distinction de différents champs lexicaux, permettent toutefois de mettre un peu d'ordre dans le vocabulaire très riche et hétéroclite de l'abstention, mais aussi de souligner la variété des perceptions sociales.

Il faut également évaluer les degrés de performativité de ces expressions. Ils varient par exemple selon les noms substitués à l'abstention (comme apathie), ou en fonction des adjectifs associés (par exemple : une baisse alarmante de la participation). Certaines formules, nous l'avons vu, relèvent du pur constat (par exemple : « le taux d'abstention augmente ou diminue ») ; ou restent encore plutôt constatives (comme vide, absence, ou ne pas se rendre aux urnes). D'autres en revanche avancent plus ou moins explicitement ou contiennent en germe des jugements de valeur : les mots renonciation, manquement, abandon ou désertion traduisent une péjoration diversement marquée. Les plus fortes condamnations sont sans doute celles qui visent directement les abstentionnistes (comme irresponsables notoires). D'autres termes, enfin, s'apparentent à des interprétations ou amorcent des explications du phénomène abstentionniste, comme retrait, désintérêt, indifférence, lassitude. Pour autant, ces mots restent négativement connotés. A l'inverse, dans les cas où la participation est jugée satisfaisante, le lexique est mélioratif : par exemple, un journaliste salue

¹⁰ Il se compose de la littérature électoraliste des dernières décennies et intègre le discours médiatique : radio, télévision, Internet (entre 2001 et 2005); ont été particulièrement explorés plusieurs organes de presse nationale des lendemains de scrutins ou des périodes électorales depuis les années 1970 (notamment Le Monde, Libération, le Figaro, l'Humanité, la Croix...), ainsi que des quotidiens régionaux (notamment le Progrès depuis 1936), des hebdomadaires (comme le Point, le Nouvel Observateur, l'Express depuis 1995), l'intégrale du Canard Enchaîné (depuis 1915). Enfin, le Nouveau Petit Robert I (éditions 1982 et 1993) a été systématiquement sollicité pour vérifier le sens des mots et expressions cités.

« une bonne mobilisation » au second tour de la présidentielle de 1988 (M.K., Le Monde, 10 mai 1988, p. 15), et le civisme des paysans est souligné dans des termes laudatifs : « Le remarquable niveau de participation des agriculteurs, qu'ils soient exploitants ou ouvriers, mérite d'être noté » [Clanché, 2003, 4].

On peut enfin distinguer, tout en restant conscient de l'inaccessible exhaustivité du corpus, les expressions en fonction de leur ancienneté, de leur fréquence (sans prétention quantitative) et de leurs utilisateurs privilégiés.

2.1 - Tropes et analogies à l'œuvre :

2.1.1 – Les figures spatiales

2.1.1.1 – Les clivages bas / haut et arrière/avant

Généralement (quelques exceptions sont possibles), l'abstention occupe initialement une position basse et la participation une position haute, qu'il s'agisse des journalistes, des politiques ou des politistes :

- « (...) plus de 39% [d'abstention] en métropole. Ce chiffre dépasse de quelque sept points celui observé au second tour de 1993, qui constituait jusqu'à présent la référence la plus basse pour un second dimanche législatif » (Loïc Farge avec Patrick Cohen, « Abstention : de pire en pire », RTL, 16 juin 2002¹¹).
- « Les citoyens donnent l'apparence de se désintéresser de la sphère politique, comme le montre, année après année, la montée de l'abstention » Gérard Collomb, Président de la Communauté urbaine de Lyon, Lettre introductive de la Charte de la Participation du Grand Lyon, 2003, p. 3).
- « Le premier [signe de la crise du système politique] était la montée de l'abstentionnisme lors des élections législatives de 1993 et de 1997 (...) L'élection présidentielle, elle-même, n'échappait pas à la règle puisque la participation baissait (...) en 1995 » [Perrineau, Ysmal (dir.), 2003, 15].

Si l'abstention et son envers peuvent indifféremment « s'élever » ou « baisser », on associe plus couramment une abstention grandissante à un mouvement de *montée* et l'on parle alors de *chute* de la participation. Ces orientations spatiales sont très significatives : la *montée* sert souvent à désigner des progressions catastrophiques, anormales ou dangereuses, sur le schéma conceptuel de la crue, dans le domaine électoral comme dans celui des sensations [Honeste, 2004] ; la *chute* renvoie alors à d'autres expériences négatives, dans le domaine physique ou moral.

Sur l'axe vertical, où l'axiologie est fortement prononcée, l'abstention entraîne assez souvent vers le bas et le mauvais : « *Cette chute de la participation (...) aura révélé la profondeur de la crise de la représentation politique* » (Jean-Paul Monferran, *L'Humanité*, 17 juin 2002, p.51).

Mais la distinction s'opère aussi sur un axe horizontal. Avec l'abstention, on est entraîné vers l'arrière : « Le recul de la participation électorale se manifeste, depuis quelques années, et avec une intensité croissante, dans la quasi-totalité des démocraties libérales » [Boutin, Rouvillois (dir.), 2002, 4^e de couverture].

Quand l'abstention diminue, comme entre les deux tours de la présidentielle de 2002, les journalistes mais aussi certains politistes parlent parfois de *sursaut* - qui signifie à la fois redressement et effort [*Le Petit Robert I* (désormais *PR*), 1993, 2182] ou d'élan (mouvement plutôt vers l'avant). Les commentateurs avaient cru après le premier tour présidentiel à un *sursaut démocratique*, *civique*, *républicain*, à une relance de la conscience civique chez les jeunes en particulier. Ils évoquaient l'élan citoyen. Le premier tour des législatives suivantes les rappelle à la

¹¹ rtl.fr/media/images/0000081-81047/jpg/fichiers\article.htm

modestie. Philippe Broussard et alii, titrent d'ailleurs leur article « L'élan perdu du 5 mai » (*Le Monde*, 11 juin 2002, p. 8):

- « Comme si le sursaut civique observé au second tour de l'élection présidentielle (...), avec la présence de Jean-Marie Le Pen, était retombé comme un soufflé en cinq semaines » (Gilles Drevet, - « Abstention record », Le Progrès, 10 juin 2002, p. 3).

Cette locution est également utilisée dans les récents travaux des spécialistes :

- « (...) contribution significative [de la jeunesse] au sursaut civique du 5 mai » [Muxel, « La poussée des abstentions : Protestation, malaise, sanction », 2003, p. 150]. Ici, la poussée s'apparente davantage à la pression d'une force ou à la manifestation d'un mal qu'à la croissance végétale [PR, 1982, 1502].
 - « Ce sursaut civique a concerné tous les âges (...) » [Clanché, 2003, 2].

Dans le même registre, il est également question de *regain* de la participation, ce terme désignant à la fois l'herbe qui repousse, du bas vers le haut, et un retour : « *Quant à l'effet de regain civique observé entre les deux tours de la présidentielle (l'abstention était alors retombée à 19,86% dimanche 5 mai), il n'a pas été engrangé durablement » (Nicolas Weill, <i>Le Monde*, 18 juin 2002, p. 30).

2.1.1.2 – L'opposition périphérie / centre

Pour les politologues en particulier, l'abstention s'oppose à la participation comme la périphérie ou la marge au centre ou bien le lointain au proche :

- « [l'élection présidentielle de 1995] ne remet pas totalement en cause la répartition géographique de l'abstention entre départements civiques et départements "distants" à l'égard de la participation politique » [Perrineau, Ysmal (dir.), 1995, 14].
- « D'une manière générale, un nombre croissant d'électeurs manifestaient leur éloignement par rapport au système politique (...) » [Perrineau, Ysmal (dir.), 2003, 16].
- L'abstentionniste occupe ainsi une position marginale, alors que le vote est central : « Plus du quart du corps électoral s'est donc tenu en marge de l'élection » [Muxel, 2003, 125].

2.1.1.3 – Dehors/dedans : l'abstentionniste hors-jeu

L'abstention tend à être dehors (et la participation dedans). Cette position renvoie en partie à l'explication de l'abstentionnisme, depuis Alain Lancelot, par un défaut d'insertion sociale. Le choix même du mot *hors-jeu* (utilisé par Anne Muxel à partir de 1997) pour dénommer une variante de l'abstentionnisme, par désintérêt ou éloignement partisan, n'est pas sans portée normative : faut-il rappeler que dans le domaine des sports d'équipe, le *hors-jeu* désigne une « faute d'un joueur, dont la position sur le terrain est interdite par les règles » ? [PR, 1993, 1103]

Cette « exclusion » est confirmée par l'usage de locutions montrant que l'abstentionniste se situe à l'extérieur du terrain des opérations politiques : « Plus du tiers des Français (...) sont restés en dehors de la décision électorale » ; l'abstention « structurelle, qui signe l'indifférence, le repli et une mise "hors jeu " de la décision électorale » [Muxel, 2003, 153, 160]. Et cette position est confirmée par certains électeurs, comme le montre l'extrait d'entretien suivant : « Je reste quand même dans le système, je ne suis pas complètement en dehors... 12».

¹² [Subileau, 1992, 19]. Nous avons su gré à Françoise Subileau de nous avoir remis et permis d'exploiter secondairement les entretiens qu'elle avait commentés dans cette publication notamment.

2.1.1.4 – La figure du retrait et le refuge dans l'abstention

L'usage du mot *retrait* (en partie explicatif, d'usage assez récent et essentiellement politologique) mérite attention. Il désigne « le fait de se retirer » mais aussi de « revenir en arrière » [*PR*, 1993, 1969], ce qui suppose que le vote, l'élection ou le politique occupent le poste avancé :

- « le sentiment de l'inutilité du vote [vient] encore renforcer le retrait à l'égard du politique » [Subileau, 1992, 29] ;
- « le retrait systématique aux quatre tours de scrutin du printemps 2002 », « retrait durable de la décision électorale », « usages différenciés du retrait électoral », « mouvement de retrait électoral » [Muxel, 2003, 128, 137-138, 140, 153]. Ou encore, à propos de l'abstentionnisme intermittent : « Ce type de mise en retrait de la décision électorale touche plus particulièrement la jeunesse (...) » [Muxel, 2001, 562].
- « Une part significative de certains groupes sociaux reste donc systématiquement en retrait de la vie citoyenne » [Clanché, 2003, 3].

Dans le même ordre d'idées, l'abstentionnisme est souvent présenté comme un *refuge*. Cette métaphore était déjà employée, à propos des élus, au XIX^e siècle : « *Un parti qui s'y réfugie* [dans l'abstention] *s'abstrait de la vie nationale, s'arrête, s'efface, se fait oublier, commet un véritable suicide politique* » [Larousse, 1866, 37]. Certes, le refuge est aujourd'hui un « lieu où l'on se retire pour échapper à un danger ou à un désagrément », mais c'est aussi celui « où se rassemblent des personnes qui ne peuvent ou qui ne veulent pas aller ailleurs» [*PR*, 1982, 1640]. C'est plutôt cette dernière acception qui inspire électoralistes et commentateurs, l'abstention pouvant même être assimilée au refus par le citoyen d'affronter la réalité, de prendre ses responsabilités, pour adopter une position assez confortable de retrait. S'opère alors une intéressante inversion, le refuge devenant le lieu du danger, isolé de l'environnement « naturel » des élections. Pour ne retenir que quelques exemples de cette expression d'usage surtout politologique :

- « Une fraction des poujadistes s'est réfugiée dans l'abstention » [Goguel, 1983, 35, note 33, à propos des élections législatives de 1958] ;
- Françoise Subileau employait fréquemment les expressions : « refuge dans l'abstention » ou « se réfugier dans l'abstention » [1992, 26, 41 et 1996, 147, 151] ;
- Pierre Martin recourt également à cette métaphore : « D'où également le refuge dans l'abstention quand le résultat paraissait joué d'avance » (cité par Libération, 18 juin 2002, p.7) ;
- Ou encore Gérard Grunberg : « (...) en 1981, il est probable qu'une part importante des électeurs de droite s'est réfugiée dans l'abstention lors des élections législatives, tiraillée entre ses options politiques et sa soumission à la loi non écrite de la Cinquième République qui veut qu'un président dispose d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale » [Grunberg, 1985, 435]. Il est probable qu'une partie des électeurs de droite ont subi ce dilemme après l'alternance présidentielle et certain que beaucoup ont décidé finalement de s'abstenir, considérant que les jeux étaient faits. Ils ont pu également signifier ainsi leur découragement politique, après l'écroulement électoral de leurs valeurs. Mais pourquoi parler de refuge, cette notion impliquant une idée de retrait, voire de fuite devant les responsabilités, plutôt que de simple « choix de s'abstenir », locution certainement moins négative?

Il est en tout cas remarquable que les politistes usent abondamment de ces métaphores spatiales pour dire l'abstention, ainsi située aux antipodes d'une scène électorale réputée centrale et légitime et d'un comportement participatif supposé « normal ». Si le jugement de valeur n'est pas toujours explicité, la spatialité discursive montre que les spécialistes admettent difficilement que les citoyens puissent accorder moins d'importance à la politique qu'eux.

2.1.1.5 – Le chemin des urnes¹³

Journalistes, mais aussi acteurs politiques et parfois politistes recourent volontiers à d'autres locutions, toujours spatiales, impliquant l'idée du chemin à suivre, pour parvenir à la (bonne) destination électorale : « *Trouver, retrouver, prendre, reprendre le chemin des urnes, des isoloirs ou des bureaux de vote, ramener vers les urnes »* :

- « (...) Avec 62,37% d'inscrits qui n'ont pas trouvé le chemin de leur bureau de vote, les cantonales 1988 ont pulvérisé le record des abstentions » (Le Progrès, 26 septembre 1988, p.6);
- « Dimanche dernier, ce sont 11 698 352 électeurs qui n'ont pas pris le chemin des urnes » (site no-politix.org, 18 avril 2002);
- « Dimanche prochain, cette mère de trois enfants reprendra pourtant le chemin des isoloirs »... (Aude Carasco, « Cette fois, j'irai voter », La Croix, reportage à Lure, Haute-Saône, second tour, 29 avril 2002).
- « J'espère que pour le second tour nous pourrons ramener vers les urnes ces électeurs qui ont été démobilisés... » (Daniel Paris (PS-MRG), cité par L'Yonne Républicaine, « Réactions », 10 juin 2002¹⁴).
- « (...) cette impopularité croissante des partis et des responsables politiques n'est pas faite pour ramener aux urnes une partie de nos concitoyens (...) » [Capdevielle, 2005, 50].

Ce syntagme est également utilisé par Pascal Gueniffey, lorsqu'il analyse les résultats des élections de la période révolutionnaire : « La fin de la Terreur et le rétablissement de la légalité républicaine n'ont pas incité les Français à reprendre le chemin des urnes » (...) « Les Français retrouvèrent le chemin des urnes » [Gueniffey, 1993, 183-184].

Evoquer le *chemin des urnes* suggère que la participation se situe du côté de la normalité (le chemin régulier est celui qui mène aux bureaux de vote), tandis que les abstentionnistes s'en écartent¹⁵, en choisissant d'autres destinations ou occupations le dimanche des élections. Dans un article relatif aux élections européennes, si justement intitulé « La tentation de l'abstention », un journaliste précise ainsi que « *les électeurs se détournent des urnes* » (Alain Dauvergne, *Le Point*, 4 juin 1999, p. 60). Un autre sous-entend qu'ils sont incapables de faire face à leurs obligations : « *Le troisième homme* [de la présidentielle] *tournerait le dos aux urnes* » (le chroniqueur politique Pierre Lemarque, *France-Info*, 18 avril 2002 (7 h 55), s'interrogeant sur l'identité du candidat arrivant en troisième position¹⁶ le 21 avril et sur le rang de l'abstention).

Notons toutefois que dans le cas où un parti conseille l'abstention à un scrutin (comme le PC au référendum sur le quinquennat, par exemple), le chemin normal n'est plus celui des isoloirs. Ce sont alors les électeurs, qu'un journaliste du quotidien communiste désigne par la périphrase : « Ceux qui ont fait le détour par les urnes » (Dominique Bègles, l'Humanité, 25 septembre 2000).

2.1.1.6 – Voter avec ses pieds

_

Non loin du « bon chemin démocratique », on trouve cette curieuse expression : *Voter avec les [ou ses] pieds*, qui signifie l'exit électoral, l'évitement des urnes. Le 20 mars 2004, veille des élections régionales et cantonales, Jacques Santini, tête de liste UDF en Ile-de-France, déclare ainsi sur *France Info* : « *Si nous n'étions pas là, les électeurs voteraient avec leurs pieds, ils s'abstiendraient* ». Un article du *Dictionnaire du vote* de 2001 restitue le sens historique de cette locution : « *Voter, c'est (...)*

¹³ Cette expression, comme bien d'autres mentionnées ci-après, a été repérée par Paul Bacot [1994, 40, passim].

¹⁴ lyonne-republicaine.fr

¹⁵ Sur les thèmes de la déviation (par rapport au « bon chemin » de la révolution) et de la rectitude des choix du locuteur, cf. [Barbet, 2003, 17-18].

¹⁶ Cette citation rappelle la formule de Pierre Viansson-Ponté en 1969 : « *L'abstention, véritable tiers parti* » (*Le Monde*, 17 juin, p. 3), mais parce que l'abstention se situe alors autour de 30% des inscrits (selon le même procédé, Georges Pompidou avait été baptisé « Monsieur Tiers »).

émettre un suffrage pour déléguer une compétence à une personne. Il y huit mille ans, on ne votait pas dans ce sens du terme : les différends se réglaient en votant avec les pieds. Une partie de la communauté quittait le foyer de civilisation où elle vivait pour en fonder un nouveau » [Schemeil, 2001, 61]. L'expression emporte toutefois assez peu de péjoration. Elle est d'ailleurs plutôt active et intrinsèquement positive, s'apparentant à une forme alternative, non conventionnelle, de participation et on peut quasiment l'entendre au sens anatomique : on vote avec ses pieds plutôt... qu'avec ses mains (même si le langage courant oppose le geste adroit prototypiquement effectué par la main à l'action maladroite ou « gauche » : agir comme un pied.

Dans un ordre d'idée assez proche, remarquons que le terme de *boycott* est très rare dans notre corpus. Désignant un cas particulier d'abstention volontaire, collective et surtout concertée [Bacot, 1994, 33 ; Offerlé, 2001, 115], ce mot n'est pas très dépréciatif : le respect d'une consigne, quoi qu'on en pense, atténue la déconsidération morale susceptible d'être attachée à l'abstention. D'ailleurs, il est remarquable que les porte parole des partis recommandant l'abstention éprouvent le besoin de « positiver » ce comportement, en s'efforçant d' « activer » un solution qui pourrait heurter la sensibilité civique ou les habitudes de leur électorat. D'autant plus que la consigne est inhabituelle. Deux illustrations :

- Les communistes au second tour de la présidentielle de 1969 : « *L'appel du parti communiste* à *l'abstention active a été compris et suivi* » (René Andrieu, cité par *Le Monde*, 17 juin 1969, p. 21) ou au référendum sur le quinquennat : « *Le PCF qui a fait campagne pour "une abstention active"* » (Dominique Bègles, *l'Humanité*, 25 septembre 2000).
- En 1998, les journalistes du *Canard* se gaussaient des contorsions des néo-gaullistes lors du référendum sur la Nouvelle-Calédonie, le RPR ayant formulé une consigne de « non participation active »...

2.1.1.7 – Des expressions spatiales aux marges de la métaphore

Bien sûr, tous les traitements lexicaux de l'abstention ou de la participation recourant à l'espace ne sont pas métaphoriques : voter suppose naturellement un déplacement de l'électeur, vers le bureau de vote. Celui-ci *va, se déplace, se présente* aux urnes. La plupart de ces formules paraissent assez neutres :

- « (...) six électeurs sur dix ne sont pas allé [sic] voter » (Lyon-Libération, 26 septembre 1988, p. 4); « [environ un cinquième de la population] choisissait de ne pas aller au scrutin » [Huard, 1991, 301]; « Les Landais sont allés plus nombreux aux urnes (...) que la moyenne des Français » (Le Monde, 8 novembre 1988, p. 21, Landes);
 - « 1,8 million de personnes ne se sont déplacées que pour ce scrutin » [Clanché, 2003, 2].
- « Moins d'un électeur sur deux s'est présenté aux urnes » (Frédéric Bourgade, Lyon-Libération, 26 septembre 1988, p. 4).

La contrainte du déplacement électoral est d'ailleurs intériorisée par les citoyens, qu'ils l'aient ou non effectué, comme en témoigne ces discours d'abstentionnistes : « J'ai du mal à me secouer pour toutes ces élections » [Subileau, 1992, enquêté n° 20, p. 46] ; « Non, j'ai pas envie de me déplacer pour aller voter, de perdre une journée » (...) (enquêté n° 18, p. 22). « (...) Voter, aller jusqu'au bureau de vote, voter c'est une perte de temps quoi, à la limite (...) Si je vais, si je me déplace jusqu'à la mairie pour mettre mon bulletin dans l'urne, qu'est-ce que, concrètement, j'aurai ? » (enquêté n°9, pp. 10 et 35-36) ; « Je pense plus me déplacer pour l'instant » (enquêté n°12, p. 38).

L'électeur est donc censé opérer un déplacement, à l'inverse de l'abstentionniste réputé immobile. Même si le vote n'entraîne pas nécessairement un déplacement (la procuration) et si le nonvote n'est pas systématiquement assimilé à l'immobilité (on dit bien que les électeurs « sont allés à la pêche » ou en promenade quand ils n'accomplissent pas leur devoir électoral). En fait, cette opposition dominante est loin d'être anodine. Dans une société qui valorise l'activité [Corbin, 1995, 17] et le mouvement, l'inertie de l'abstentionniste, souvent soupçonné de *rester chez lui* ou statique au

bord de l'eau en lorgnant son bouchon, ne va pas sans dépréciation. Celle-ci paraît peu marquée dans certains énoncés : « (...) la défaite prévisible de la gauche a (...) dissuadé bon nombre de ses électeurs de faire le déplacement » (Nicolas Weill, Le Monde, 18 juin 2002, p. 30). Ou : « La moitié des dix-neuf millions d'électeurs appelés à élire les conseillers généraux (...) ne n'est pas déplacée » (Lyon-Matin, 29 septembre, 1988, p.1). La péjoration est en revanche manifeste lorsque la nécessité du mouvement ou de la mobilisation est associée à l'effort que suppose le geste civique, dont l'absence peut être imputée à la négligence ou à la paresse des citoyens. C'est le cas pour l'énoncé suivant : « [pour l'expression de certaines opinions], (...) les abstentionnistes "dans le jeu" ne se différencient guère de l'ensemble de ceux de leurs concitoyens qui n'ont pas pris la peine d'aller voter » [Capdevielle, 2005, 47]. Le même auteur utilise d'ailleurs la métaphore Démocratie : la panne, qui renvoie aussi, au-delà du constat du dysfonctionnement du système de représentation, à la notion d'inertie : une machine en panne est immobilisée. Et les locuteurs, spécialistes ou hommes de presse peuvent agrémenter leur propos sur la mobilité citoyen de formules de jugement explicites :

- « Mais qui se dérange pour voter ? » (l'historien François Furet, préface de [Gueniffey, 1993, VI]), ou « Combien seront-ils à se déranger dimanche pour aller aux urnes ? » (« Pêche à la ligne », La Tribune (-Desfossés), 23 mai 1997).

Il arrive que les abstentionnistes raisonnent dans ces termes, en assumant leur choix : « J'y vais pas. Après tout, je ne vais pas me déranger pour eux [les hommes politiques] » [Subileau, 1992, enquêté n° 18, p. 42].

Le jugement est encore plus évident dans certains commentaires : « 11,6 millions d'électeurs n'avaient pas daigné se déplacer » (Gilles Drevet, Le Progrès, 6 mai 2002, p.3).

Une autre expression courante, *se rendre aux urnes*, très fréquente dans le langage savant et médiatique, mérite qu'on s'y attarde. Le verbe *se rendre* signifie, secondairement : « aller, se transporter », mais aussi, premièrement : « se soumettre, céder » [*PR*, 1982, 1663]. Par exemple, on « se rend à l'évidence », en abandonnant le combat (au sens militaire de « capituler ») ou on « se soumet au verdict des urnes », précisément.

L'expression peut rester assez neutre et réduite au déplacement physique : « en 1876, un électeur potentiel sur trois se rend aux urnes dans la banlieue parisienne (...)» [Offerlé, 1985, 152].

Mais l'environnement du verbe ajoute souvent au simple mouvement (le locuteur pourrait aussi bien dire plus simplement « aller voter ») une dimension d'obligation voire de solennité :

- « C'est dans la plus parfaite sérénité que les électeurs se sont rendus aux urnes. Ici, comme partout ailleurs, la participation a été plus importante que l'an dernier » (L'Aurore, « Miraculeusement paisible, le cher Quartier latin », 24 juin 1968, p. 4. Le titre de l'article : « Participation massive au scrutin » et l'occupation de six colonnes renforcent l'opposition opérée entre la légitimité du peuple souverain et l'effervescence de la rue dans les semaines précédentes).
- « Les électeurs du camp battu (...) pourraient bien rechigner à se rendre aux urnes » (Pascal Perrineau, cité par Le Monde, « Une protestation contre l'offre politique », 17-18 mars 2002, p. 6).

2.1.2 – Les figures du manque, de l'absence et de la vacuité

L'abstentionnisme est couramment exprimé comme un manque. Constat d'un manque d'électeurs dans les bureaux de vote bien sûr, mais aussi défaut d'assiduité : « L'est lyonnais vient tout particulièrement de se faire remarquer par son manque d'assiduité, avec des taux d'abstention supérieurs à 40% » (Manuel da Fonseca, Lyon Matin, 7 juin 1988, p. 4). L'assiduité désigne une « présence régulière en un lieu où l'on s'acquitte de ses obligations » [PR, 1982, 114], l'aspect moral complétant ici la dimension spatiale. En revanche, le terme de manquement s'avère bien plus moral que spatial, désignant au sens ancien un défaut ou un manque, et au sens moderne « le fait de manquer à quelque devoir » [PR, 1982, 1147] : « C'en était fini, croyait-on [après les manifestations de l'entredeux tours présidentiel] des manquements citoyens » (Philippe Broussard et alii, « L'élan perdu du 5 mai », Le Monde, 11 juin 2002, p. 8).

Au déficit d'assiduité sont associées des expressions disant l'absence. On parle ainsi d' absentéisme : « L'absentéisme des électeurs répondait-il à la vacuité, voire l'absence totale, du débat de fond (...) ? » (Jean-Philippe Mestre, Le Progrès, 17 juin 2002, p.1). Dans ce cas, le vide des urnes (Jérôme Jaffré, « La mauvaise affaire du référendum », Le Monde, 21 septembre 2000, p. 20) est lié à la déficience idéologique. Mais la rareté relative des mots du champ lexical de l'absence dans le corpus est finalement intéressante : ces mots, en fait plutôt constatifs, semblent plutôt réservés aux élus, et sont lexicalement peut-être trop proches de l'abstention, bien qu'ils correspondent parfaitement à la situation de l'abstentionniste (absent = « qui n'est pas (dans le lieu où il pourrait, devrait être), qui [en] est éloigné» [PR, 1982, 7]).

Les journalistes recourent aussi à des expressions familières pour signifier le manque d'électeurs :

- « Dans le Rhône comme ailleurs, les électeurs ne se sont pas bousculés au portillon pour aller voter » (Françoise Vacher, Le Progrès, 6 juin 1988, p. 10).
- Ou à des formules argotiques, comme celle issue du théâtre : « *L'abstention fait un tabac aux cantonales* » (*Lyon-Libération*, 26 septembre 1988, p. 8), sans compter les expressions à la mode, comme cet anglicisme : « *L'urne référendaire (...) volontairement shuntée* [par les électeurs] » (« Référendum. Abstention record », *L'Humanité*, 25 septembre 2000).

Enfin, le « passage à l'abstention » a pu être interprété comme une évaporation, comme si les électeurs se « volatilisaient», mais cette image de la *volatilité* [Bacot, 2003, 292] nous semble désigner bien plus souvent le transfert électoral d'un camp politique vers l'autre que vers l'abstention.

2.1.3 – Les métaphores sportives : un taux d'abstention record

Un vocabulaire sportif vient couramment saluer les commentaires sur la participation : « Les élections européennes qui suivent, le 13 juin, voient l'abstention de nouveau à un niveau record » [Capdevielle, 2005, 24].

Dans une période où les taux d'abstention s'élèvent régulièrement, il n'est pas étonnant que les références soient de plus en plus lointaines et que les records « historiques » :

- « le taux d'abstention des législatives de 1988 n'avait de précédent que sous le Second Empire. Sans remonter à 1859... » (Jean-Marie Colombani, Le Monde, 27 septembre 1988, p. 1).
- « Le scrutin du 9 juin a été marqué par un record historique d'abstention pour un premier tour d'élections législatives » [Muxel, 2003, 126].

Bien sûr, ces métaphores ludiques sont encouragées par l'actualité sportive, comme en septembre 1988 (Jeux Olympiques de Séoul et cantonales) :

- « L'abstention médaille d'or » (Lyon-Libération, 26 septembre 1988, p. 1);
- « S'il existait des Olympiades de l'abstention, nous serions médaille d'or » (Roger-Gérard Schwartzenberg (MRG), cité par Le Monde, 27 septembre 1988, p. 2).

Les records sont alors, comme dans le monde sportif, susceptibles d'être battus ou pulvérisés :

- « L'abstention (...) n'a pas battu, avec 30,94%, le record de la V^e République » (Pierre Viansson-Ponté, Le Monde, 17 juin 1969, p. 3)
 - « Les abstentionnistes pulvérisent leur record » (Le Progrès, 3 octobre 1988, p. 6)

Ceci étant, les locuteurs éprouvent quelque gêne, traduite dans le langage, à « qualifier » l'abstention. Journalistes comme politistes parlent en effet plus volontiers de *records* de participation électorale, et les éventuels « records d'abstention » ne sont guère homologués. Le *record* est en effet d'abord défini comme « un exploit sportif qui dépasse ce qui a été fait avant dans le même genre » [*PR*, 1982, 1628]. C'est plutôt au civisme de bénéficier des honneurs de la performance :

- « Déjà championne du civisme pour le deuxième tour des élections cantonales, la Dordogne se distingue à nouveau... » (Le Monde, 8 novembre 1988, p. 20).
- « Le taux de participation n'atteint toutefois pas des sommets de civisme » (Le Progrès, 3 octobre 1988, p. 4, Ain).

Tandis que l'abstention mérite la disqualification, puisqu'elle « se dope » aux cantonales (*Lyon-Matin*, 3 octobre 1988, p.1).

2.1.4 – Les métaphores pathologiques : une maladie du corps électoral

Même si les analogies entre le corps social et le corps humain sont fort anciennes (depuis Herbert Spencer et René Worms¹⁷ en particulier, bien qu'ils n'en soient pas les précurseurs), le traitement de l'abstention comme une pathologie est évidemment à rapporter à ce qu'on dénomme couramment la *crise* ou le *malaise* de la démocratie représentative. Les abstentionnistes eux-mêmes en témoignent : « (...) il y a un tiers d'abstentionnistes. Donc ça veut dire qu'il y a quand même un malaise quelque part » [Subileau, 1992, enquêté n° 18, 22].

- « Il n'est sans doute pas excessif de parler aujourd'hui de crise politique » [Le Pors, 1999] ;
- « Après les élections des parlementaires européens, chacun s'accorde à reconnaître que la démocratie représentative est en crise, tant en France que chez la plupart de nos voisins. On retrouve un peu partout les mêmes symptômes » [Capdevielle, 2005, 10].
- « Dans les cités, l'abstention est un symptôme de crise aussi important que la force du FN » (Jean-Yves Dormagen, Le Monde, 28 mai 2002, p.12).

Le taux d'abstention serait l'un des principaux signaux du mal, comme le montre le langage des analystes ou des commentateurs électoraux. La métaphore se décline comme une procédure médicale : la découverte des symptômes, qui peut révéler un mal plus profond, le diagnostic, puis la médication. Quelques-uns de ces troubles du citoyen, récurrents dans le corpus, sont présentés ici par ordre alphabétique :

Anémie: Elle désigne en premier lieu la « diminution des globules rouges du sang » mais aussi au sens figuré un « dépérissement » [PR, 1993, 81-82] : « L'anémie démocratique » (Claude Imbert, Le Point, 21 mars 1998, p. 5).

Apathie: Elle appartient au champ affectif avec une connotation morale (au sens courant, elle désigne une « incapacité d'être ému ou de réagir (par mollesse, indifférence, état dépressif, etc.) », mais aussi, au sens médical un « affaiblissement de l'initiative et de l'activité, liée à une profonde indifférence affective » [*PR*, 1993, 97]:

- « Les recettes contre l'apathie électorale » (Lyon-Libération, 26 septembre 1988, p. 9) ;
- le *Canard Enchaîné* se montre plus humoristique, en entonnant cet hymne à « l'incivisme » : « *Européennes : Allons z'enfants de l'apathie ! »* (14 juin 1989, p. 1).

Asthénie: « Au soir du dimanche 9 juin, les responsables du PS attribuaient cette nouvelle manifestation de "l'asthénie démocratique" à "l'épreuve de la présidentielle"» (Nicolas Weill, « L'abstention a atteint le niveau historique de 35,62% », Le Monde, 11 juin 2002, p. 23). Le journaliste avait déjà utilisé cette expression dans Le Monde (les 17-18 mars 2002, p. 6, entretien avec Pascal Perrineau et 23 avril 2002, p. 2 : « la fameuse asthénie démocratique »).

Atonie : celle-ci a également un sens d'abord médical (« diminution de la tonicité d'un organe contractile ») puis littéraire (« manque de vitalité») [PR, 1993, 147] : « Le seul qui puisse réellement se satisfaire de cette atonie, c'est le Parti communiste. Et pour cause, le parti de Robert Hue appelle justement à l'abstention » (Mathieu Castagnet, « Morne campagne électorale pour le quinquennat », La Croix, 5 septembre 2000).

Dépression : « la dépression électorale française » [Chiche, Reynié, 2002], cités par Gérard Courtois (Le Monde, 23 avril 2002, p. 14) : l'expression concerne le désengagement des électeurs mais aussi l'augmentation des votes blanc et nul, l'affaiblissement des partis de gouvernement.

Fracture : « Les éditorialistes soulignent que l'abstention record reste le symptôme de la fracture civique » (Sylvie Chayette, Le Monde, 18 juin 2002, p. 9). Le terme n'est pas seulement médical et il réfère bien entendu à la notion de « fracture sociale » diagnostiquée par Jacques Chirac en 1995.

_

¹⁷ Sur l'organicisme wormsien, cf. [Favre, 1989, 135 s.].

Parmi les signes de la pathologie abstentionniste figure aussi l'agueusie : « Il reste encore des Français mécontents auxquels il faut redonner le goût de la politique » (Jean-Pierre Raffarin, cité par Libération, 17 juin 2002, p. 4).

Mais quel que soit le diagnostic, le mal semble profond et tend à s'aggraver :

- « *L'abstention du 13 juin démontre l'ampleur du malaise démocratique* » (titre d'un article de Pascal Perrineau, *Le Monde*, 1^{er} juillet 1999, p. 14 ; Anne Muxel utilise aussi la lexie *malaise* [2003, p. 139] ;
- « Si l'abstention était aussi importante au second tour, ce serait alors un signe important de "maladie" politique » (Charles Debbasch, « Une abstention record », Lyon Matin, 6 juin 1988, p. 3).

Du coup, « la politique ressemble de plus en plus [après l'abstention aux cantonales] à une infirmerie sociale » (Henri Nallet, Le Monde, 27 septembre 1988, p. 3). Le dessinateur de presse Sergueï représente d'ailleurs à l'époque Marianne sur un lit d'hôpital, sous perfusion électorale (Le Monde, 4 octobre 1988, p. 3).

D'où la nécessité de faire preuve de vigilance face à l'abstention, potentiellement *contagieuse* : « On constate que les électeurs allemands et italiens sont gagnés par la contagion » (Gilles Paris, Le Monde, 23 mars 1992, p.7).

Et lorsque la nosographie ne suffit pas, des maladies sont inventées, comme l'abstention(n)ite, déjà signalée. Énoncé métaphoriquement riche : « Le virus de "l'abstentionite" a fait des ravages sans distinction d'appartenance politique dans les rangs des électeurs (...) Si les électeurs souffrent d'"overdose" de scrutins, les candidats sont, eux, confrontés à l'état de manque... en pourcentages ! Un bien mauvais bulletin de santé pour le corps politique départemental » (Jean-Jacques Billon, Lyon-Matin, 27 septembre 1988, p. 3). Le TLF donne ce mot pour rare et l'orthographie avec deux n, citant un quotidien de la fin des années 1950 : « Toutefois, on peut admettre (...) que "l'abstentionnite" a moins sévi qu'au cours d'élections précédentes » (Combat, 27 avril 1959, p. 1).

Plus inventif encore, le journaliste du volatile hebdomadaire André Ribaud évoque : « *l'urnophobie record du 25 septembre 1988* », dans un article qui dédramatise l'abstention et brocarde le catastrophisme des politologues, sensibles au « désastre » de l'abstention et au « risque » d'américanisation de la vie politique française (*Le Canard Enchaîné*, 3544, 28 septembre 1988, p. 1).

Une exception voit un homme de presse déplorer l'absence de *fièvre*... électorale (« *Paris sans fièvre*... », J. de Coulonces, *L'Aurore politique*, 24 avril 1972, p. A). Mais cet énoncé renvoie alors davantage au sens figuré du mot : « vive agitation et état passionné » [*PR*, 1993, 918], qu'à la « maladie fébrile ». Et cette ambivalence peut être liée à la recherche d'un équilibre entre un excès d'effervescence électorale et l'apathie des citoyens, pour un bon fonctionnement de la démocratie représentative, entre les écueils de la passion et de l'indifférence [Garrigou, 2002 a, 58].

Une fois le diagnostic posé, les différents soignants, au chevet du corps électoral, peuvent proposer des médications : « Moderniser la politique est le seul remède à ce mal que traduit le taux record d'abstention du 25 septembre » (Jean-Marie Colombani, Le Monde, 27 septembre 1988, p. 1). Cette posture de « remédiation » n'est pas nouvelle, comme en témoigne le titre d'un ouvrage du début du XX^e siècle : De l'abstention en matière électorale, principaux moyens d'y remédier¹⁸. Il serait intéressant à ce propos de poursuivre l'analyse pour étudier les correspondances entre les « traitements » (évidemment au sens des représentations...) des pathologies par le milieu médical et par les professionnels du commentaire électoral. La présence dans notre corpus de troubles plus affectifs qu'organiques peut en effet être due à la dimension affective du lien électoral, mais aussi à un effet de période, l'attention pouvant se focaliser sur différents types de pathologies selon les époques. Ceci étant, le cancer et le sida n'ont pas à notre connaissance encore servi de support à la métaphore abstentionniste.

Sans qu'il s'agisse systématiquement de maladie (il est tout de même question d'états de l'organisme), une place doit être accordée ici au champ sémantique du sommeil, très présent dans le corpus et fort ancien. Lorsque l'abstention est attribuée à la *fatigue* ou la *lassitude* du corps électoral, on se situe très près du registre physiologique : « *Il est donc à craindre que l'effet de "fatigue civique"*

¹⁸ Segot (Romain), 1906, Angers, Germain et Grassin.

se conjugue avec le recul général de la participation observable dans toutes les grandes démocraties (...) » (Nicolas Weill, Le Monde, 11 juin 2002, p. 23).

Mais cette fatigue est parfois dénoncée comme un faux prétexte, révélateur d'un déclin généralisé et d'une certaine fainéantise des citoyens. C'est le cas lorsque l'électeur n'apparaît pas dans une forme olympique, comme dans cette déclaration où l'auteur ne recule devant aucun amalgame politisant : « On nous dit que les Français sont fatigués d'aller voter, mais ils le sont aussi d'aller à la messe, au cinéma et sur les terrains de football. Ils refusent l'effort et les résultats de Séoul révèlent un peuple affaibli » (Christian Bonnet, UDF, cité par Le Monde, 27 septembre 1988, p. 2). Ceci étant, fatigue et lassitude civiques correspondent à des conjonctures électorales saturées, après une répétition des exercices de vote. Dans ce cas, l'incivisme peut faire l'objet d'une certaine mansuétude, d'autant plus affirmée que les locuteurs ont des raisons (diverses) de se plaindre, de récuser le suffrage universel ou de se moquer des élections, en cherchant parfois à s'approprier les abstentionnistes :

- « Les Français sont las devant l'inutilité de l'expression de leur vote » (Jean-Marie Le Pen, cité par Le Monde, 27 septembre 1988, p. 2);
- « Des millions d'électeurs s'apprêtent à s'abstenir. Ils ont raison » (introduction plutôt paradoxale pour un candidat, de la profession de foi de Daniel Glückstein, présenté par le Parti des travailleurs à l'élection présidentielle d'avril 2002) ;
- « Fatigué d'avoir été sollicité déjà six fois en six mois, le corps électoral prend un repos réparateur que, dans sa majorité, il n'aurait pas l'intention d'interrompre dimanche prochain » (André Ribaud, Le Canard Enchaîné, 3549, 2 novembre 1988). Encore plus iconoclaste et dans le même journal satirique, ce dessin de 1935 défendant le sommeil contre le vote, où J. Pruvost représente un abstentionniste endormi le jour des élections, ayant pour devise : « A vos taies ¹⁹ »! Le sommeil caractérise également plusieurs caricatures d'abstentionnistes présentées par Plantu dans Le Monde. En 1988 : un électeur allongé, s'assoupit, en tendant en vain son enveloppe, avec pour légende : « Électeur s'apprêtant à régler un sujet brûlant : celui de la Nouvelle-Calédonie » (Le Monde, 4 octobre 1988, p. 1). Ou en 2002 : l'abstentionniste quand il n'est pas à la pêche, est toujours allongé dans un hamac (Le Monde, 11 et 12 juin 2002, p. 1). Les dessinateurs de Charlie Hebdo exploitent eux aussi entre les deux tours de la présidentielle de 2002 le thème du sommeil (30 avril 2002, Kamagurka, p. 13 et Schvartz, p. 16).

Cette figure est également répandue à l'étranger²⁰. Il s'agit le plus souvent d'un sommeil volontaire. Et l'on tend alors à s'éloigner du registre médical pour passer insensiblement à un autre champ lexical, celui de la paresse, évidemment plus propice au jugement moral. Si la mention de l'assoupissement des électeurs est si fréquente, c'est peut-être parce qu'elle permet de souligner le caractère provisoire ou cyclique du phénomène : les électeurs finiront bien (le locuteur l'espère en tout cas) par se réveiller, à condition que les résultats du premier tour ou que les politiques les y aident. Par exemple :

- « De quoi réveiller plus d'un abstentionniste » (Marcel Gabilly, Le Figaro, cité par Le Monde, 10 mars 1970, p. 3);
- « La question tactique principale devient celle des abstentionnistes. Il faut réveiller en sursaut les électeurs et, pour les tenir éveillés, il est préférable de parler "patrie en danger" (...) » (Serge July, Libération, 28 avril 1997, p.8);
- « Seule une menace comme celle de l'extrême droite semble en mesure de réveiller de leur sommeil civique des citoyens de plus en plus réticents à aller voter » (Nicolas Weill, Le Monde, 18 juin 2002, p. 30).

Et une partie des abstentionnistes culpabilisés (comme le montrent les entretiens de Françoise Subileau cités plus haut) ou des « citoyens actifs » ont intériorisé cette image. Un journaliste prête à un électeur « normal » le propos suivant : « *Pourvu que les abstentionnistes se réveillent* » (« Un dimanche pas comme les autres pour des Français ordinaires », *Le Monde*, 7 mai 2002, p. 4).

¹⁹ Le Canard Enchaîné, n° 984, 8 mai 1935, p. 1.

²⁰ Les Allemands utilisent couramment le mot *Wahlmüdigkeit* (fatigue de voter). Une affiche de la Démocratie Chrétienne italienne de la fin des années 1940 représente un coq réveillant les électeurs pour les inciter à aller voter. [Cheles, 2003, 254].

2.1.5 – Les métaphores martiales ou militaires : désertion civique

Le vocabulaire militaire ou lié à la guerre a toujours été très présent dans le discours politique, pas seulement celui du général de Gaulle ou de Lénine²¹. Il caractérise aussi une partie de la rhétorique sur l'abstention et n'est pas étranger à l'idée que le droit de suffrage constitue une « conquête », que le corps électoral doit préserver en restant « mobilisé ». Le peuple en armes se transforme alors en peuple en votes. Certains mots et expressions relèvent partiellement du vocabulaire militaire, renvoyant aussi, par exemple, au champ lexical spatial (avec parfois une dimension morale) de mise en mouvement. Il en va ainsi de la figure très courante de la « mobilisation²²» électorale, diversement déclinée : mobiliser, c'est aussi « rendre mobile », avec une idée de levée en masse. L'électeur se démobilise ou est démobilisé²³. Il n'est guère surprenant que candidats et politiciens soient friands de cette formule, qu'il s'agisse d'appeler les abstentionnistes à la mobilisation (en leur faveur) ou de déplorer l'absence de soutiens :

- « *Tout est encore possible, à condition de mobiliser les abstentionnistes* » (Elisabeth Guigou PS, citée par *Le Progrès*, 10 juin 2002, p. 3);
- « Est-ce que l'on peut accepter que la moitié de la France ne se sente pas mobilisée par des élections qui sont, en vérité, très importantes? » (Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, à propos des cantonales, cité par Le Monde, 27 septembre 1988, p. 2).

Mais les professionnels de la politique ne sont pas les seuls usagers. Les savants se mobilisent eux aussi :

- « (...) dans d'autres départements, comme la Côte d'Or, le déclin de la mobilisation avait déjà commencé (...)» [Gueniffey, 1993, 172]. L'historien évoque ici l'abstention dans la période révolutionnaire et parle également de désengagement des citoyens (p. 174), comme on le ferait de désengagement de troupes ;
 - « (...) la campagne a démobilisé l'électorat » [Perrineau, Ysmal, 2003, 19].

Les journalistes enfin, usent très abondamment de ce type d'expression. Pour ne retenir que quelques énoncés, la « mobilisation » connaissant des fortunes diverses :

- « La Manche a connu une forte démobilisation de son électorat » (Le Monde, 27 septembre 1988, p. 22) ;
- « L'élu a essentiellement tiré profit de la mobilisation des abstentionnistes (...)» (Savoie, Le Monde, 4 octobre 1988, p. 23);
- « (...) impressionnante mobilisation démocratique entre les deux tours » (Patrick Roger, Le Monde, 7 mai 2002, p. 29);
- « De quoi, espérait-on dans les états-majors des partis, mobiliser les électeurs. C'est raté » (Gilles Drevet, Le Progrès, 22 avril 2002, p.3).

Le cas de la « *remobilisation* » des électeurs est particulier, dans la mesure où ce néologisme ressortit davantage au domaine affectif qu'au militaire :

- « L'hypothèse privilégiée était celle d'une remobilisation d'un électorat de gauche » (Éric Dupin, Libération, 13 juin 1988, p. 2);
 - « Les Français (...) se sont nettement remobilisés le 5 mai » (Le Monde, 7 mai 2002, p. 1).

D'autres locutions sont en revanche davantage, voire essentiellement « militarisées », comme : « la gauche a mis du temps à se mettre en ordre de bataille » (Gilles Drevet, Le Progrès, 6 mai 2002, p.3). La métaphore des troupes pour désigner les abstentionnistes apparaît également, en

sens de motiver mais aussi « faire bouger » - les vieillards dans les maisons de retraite...).

²³ Ce qui signifie démotivé, mais ce dernier sens de « démobiliser » est assez récent. Il est apparu en 1963 [*PR*, 1993, 585] et signifie : « priver (les militants, les masses) de toute combativité, cesser ou empêcher de mobiliser pour la défense d'une cause »). Il est dérivé du terme militaire désignant le « retour à la vie civile ».

²¹ La suprématie des métaphores de la mer et de la navigation dans le discours gaullien [Touchard, 1978, 328-335] n'est pas sans rapport avec l'univers militaire et l'identité du locuteur, ni le clivage (hiérarchique) entre le haut et le bas mis en évidence par Dominique Labbé [1995, 55-59]. Sur les métaphores (notamment militaires) du révolutionnaire russe, cf. [Barbet 2002, 9, 15]

cf. [Barbet, 2002, 9, 15].

22 [Bacot, 1994, 11]. *Mobilisation* peut renvoyer aussi au champ médical (les infirmières s'efforçant de « mobiliser » - au sens de motiver mais aussi « faire bouger » - les vieillards dans les maisons de retraite.

particulier entre les deux tours en France, dans les termes spéculatifs de réserves ou de renforts utiles à la victoire électorale. Comme si les électeurs étaient les fantassins des états-majors de la démocratie élective :

- « La gauche a des réserves (...) Toute la gauche, tous ceux et toutes celles qui se refusent à voir la France revenir en arrière doivent donc se mobiliser» (déclaration du bureau politique du PCF du 15 mars 1982 reproduite par Le Monde, 17 mars 1982);
- « Même si l'on peut penser que les abstentionnistes constituent des réserves d'électeurs pour le second tour, on a intérêt psychologiquement à mobiliser dès le premier tour. D'autant que, au second tour, les électeurs volent au secours de la victoire » (D. Allard, « La pêche aux voix », Le Pavé -Marseille- sur Internet).

Même si, pour le PS, contrairement à l'heureux dénouement de certains westerns, « malgré les supplications, les renforts ne sont jamais arrivés » (Libération, 17 juin 2002, p.2).

La thématique de la désertion des urnes s'avère incontestablement martiale, bien qu'elle possède aussi une connotation morale (trahison d'un devoir) et une dimension spatiale (le vide). Encore une fois, cette pluralité de registres explique sans doute le succès de la formule, au même titre que la polysémie des discours. Elle est ancienne. Au moins autant que le suffrage « universel ». Dès la période révolutionnaire en effet, le publiciste royaliste Mallet du Pan pouvait se réjouir, après le déclin brutal de la participation observée lors des scrutins de l'automne et de l'hiver 1790, d'« une désertion semblable aux premiers instants de la révolution ²⁴». Et l'argument de la défense du suffrage comme une conquête populaire a servi d'emblée à culpabiliser les citoyens « démobilisés » : en 1791, l'ancien collaborateur de l'Encyclopédie Jacques Peuchet reste interdit devant le « manque d'empressement des citoyens pour exercer des droits politiques pourtant si durement conquis²⁵».

Les dictionnaires indiquent des références encore plus lointaines : ainsi, le très moraliste Larousse de 1866 indique que « Dans les cités antiques où l'État absorbait l'individu, où la vie privée était sacrifiée à la vie publique, l'abstention était considérée comme une désertion. On connaît cette loi de Solon qui ne permettait à aucun citoyen de rester neutre dans les luttes qui divisaient la république²⁶». Et la formule semble être couramment associée à l'idée de conquête (démocratique), qui présente le devoir électoral comme une dette à l'égard d'ancêtres qui se sont battu pour ce droit²⁷. et sous-entend un rappel à l'ordre des abstentionnistes, qui fait symboliquement écho aux tambours de la mobilisation électorale du XIX^e siècle. Parmi les nombreux exemples, de source journalistique, politique ou citoyenne:

- « Renoncer à voter si le malheur voulait que le nombre des abstentions fût sensible à travers toute la nation - ce serait proprement manifester qu'une partie de la France se détourne du régime républicain (...), garantie et essence de la liberté. (...) La liberté (...) c'est une conquête ininterrompue de la volonté et de l'effort. Après tant d'épreuves, de deuils, de servitudes et de misères, nous n'avons le droit ni d'assoupir notre volonté, ni de détendre notre effort » (« Votre devoir est de voter. Votre intérêt aussi », Le Progrès, 16-17 juin 1951, p. 1).
- Le Premier ministre Michel Rocard déclarait après la forte abstention au référendum de 1988 sur le statut de la Nouvelle-Calédonie : « Le droit de vote est un bien précieux. Le conquérir a coûté et coûte encore beaucoup de drames dans bien des pays et je suis toujours inquiet lorsqu'il est négligé» (« Un double regret », Le Monde, 8 novembre 1988, p.4).
- Laurent Fabius, député socialiste de Seine-Maritime, qui a déposé début 2003 une proposition de loi pour l'instauration du vote obligatoire estime que « suffisamment d'anciens se sont fait trouer la peau pour qu'on exerce ce droit » (Internet). L'ancien Premier ministre avait déjà reçu

²⁷ Cette vision est démentie, en France en tout cas, par l'observation historique [Garrigou, 2002 b, 8-9 note 3]; cf. également Duchesne (Sophie), « Comment appréhender la dimension symbolique du vote ? », in [Mayer, 1997, 177-199].

18

²⁴ Mercure de France, 51, 18 décembre 1790, « Journal politique et historique de Bruxelles », p. 226, cité par [Gueniffey,

²⁵ Article publié dans le *Moniteur* en juin 1791, cité par A. Méry, « La fuite à Varennes et la réunion des assemblées primaires et électorales », *La révolution française*, LXVI, p. 395-396.

²⁶[*Larousse*, 1866, 37]. C'est également le cas de la *Grande Encyclopédie* (Berthelot) de 1885-1902 : « *Dans l'antiquité*,

l'abstention était flétrie comme une désertion » (p. 164-165).

un « pan sur le bec » de la part d'un journaliste du *Canard Enchaîné*, pour qui les hommes politiques étaient responsables de l'abstention, lorsqu'il avait en 1989 jugé l'abstentionnisme « scandaleux ». Edith Cresson, accusant en 1992 les abstentionnistes de « trahison », avait subi le même sort²⁸.

- Enfin, un citoyen qui mettait sous enveloppe les professions de foi électorales déclarait encore en 2002 : « Il y a des gens qui sont morts pour avoir le droit de voter. C'est important d'aller s'exprimer. Après, si l'on veut, on peut râler... » (N.-J. E., « 235 000 enveloppes en trois jours : le marathon des élections », L'Yonne Républicaine, 16 avril 2002 (lyonne-republicaine.fr).

Si l'on s'oriente vers une analyse distributionnelle, les formules qui suivent désignent (assez curieusement, quand on y réfléchit) des *électeurs qui désertent les urnes, les bureaux de vote, les isoloirs, le scrutin...* Historiens, philosophes, anthropologues et politistes n'hésitent pas à user de ces expressions au cours des deux dernières décennies notamment :

- « désertion croissante des urnes » (François Furet, préface de [Gueniffey, 1993, p. IX]) ;
- « La démocratie triomphe donc (...) Mais (...) elle se voit frappée par un mouvement de désertion civique que l'abstention électorale et le rejet du personnel politique sont loin de suffire à mesurer » [Gauchet, 2002], cité par Nicolas Weill, Le Monde, 18 juin 2002, p. 30);
- « Déserter les isoloirs » (Emmanuel Terray, Gustave Massiah cités par Le Monde, « Du bon usage d'un référendum inutile », 12 septembre 2000) ;
- « en désertant les urnes » (Jérôme Jaffré, « La mauvaise affaire du référendum », Le Monde, 21 septembre 2000, p. 20).

Les entreprises non partisanes de mobilisation électorale ont depuis longtemps employé cette image. Le Centre d'Information Civique, luttant contre la banalisation de l'abstention en dramatisant les enjeux, lançait en 1962, la veille du deuxième tour des législatives, un ultime avertissement : « Le Centre d'Information Civique, qui n'a cessé d'animer la lutte contre l'abstentionnisme, lance un pressant appel aux électeurs défaillants : il voudrait les persuader que leur geste, parfois non motivé et trop souvent tenu pour une négligence sans portée, équivaut, dans les circonstances actuelles, à une désertion qui peut être lourde de conséquences, et qu'il est en fait un acte d'abandon ²⁹» (Le Monde, 25-26 novembre 1962).

Les journalistes enfin y recourent fréquemment, au moins depuis les années 1960. Par exemple :

- « Les panneaux électoraux de M. Jacques Duclos (...) étaient recouverts d'appels à la désertion des urnes » (Le Monde, 17 juin 1969, p. 8) ;
- « On pourrait proposer, pour tenter au moins de réduire la désertion des urnes, que le gouvernement essaie d'intéresser les citoyens à la consultation (...) » (Pierre Viansson-Ponté, Le Monde, 10 mars 1970, p. 1);
- « La désertion des urnes a atteint, dimanche, son point culminant depuis 1973 (...) » (Nicolas Weill, Le Monde, 11 juin 2002, p. 23).

La stigmatisation semble plus forte encore lorsque ce sont les personnes qui sont visées : « Les déserteurs du scrutin représentent 36% des inscrits » (François Darras, Marianne, 17-23 juin 2002, p. 12). Même si cette condamnation peut être euphémisée par l'emploi d'autres mots, qui ne sont pas cependant sans rapport avec le militaire : « C'est de ces réfractaires ou indécis, et de leur mobilisation, que dépendra (...) le résultat » (Le Progrès, 16 juin 2002, p. 4).

2.1.6 – Les figures affectives : la bouderie des urnes

_

²⁸ André Ribaud : « Abstention à ce qu'on dit », Le Canard Enchaîné, 21 juin 1989, p. 1 et 4 mars 1992, p.1.

Les messages du CIDEM (Civisme et Démocratie), institutionnalisé à la fin des années 1990, s'efforcent d'adopter un autre style pour encourager la participation citoyenne : moins culpabilisant envers les abstentionnistes, plus responsabilisant envers les citoyens, attentif à l'individuation des rapports sociaux et à la cible « des jeunes » (entretien avec Jean-Marie Montel, Délégué général, 22 mai 2003).

³⁰ Le *réfractaire* est celui qui « résiste à, refuse d'obéir » mais le mot est aussi synonyme d'insoumis [PR, 1982, 1639-1640].

La dimension émotionnelle ou psycho-affective de la vie politique a été soulignée depuis longtemps [Braud, 1996]. On ne s'étonnera donc pas de constater la prégnance de formules lexicales affectives (qui sont pas toutes des métaphores) à propos d'un acte aussi solennisé que le vote, s'agissant de la relation des électeurs à des représentants dont la légitimité repose précisément sur la participation et l'attachement des citoyens.

En premier lieu, les termes retenus désignent souvent des états affectifs ou émotionnels, comme la *passion* ou l'*enthousiasme* ou des états de l'esprit, comme le *désintérêt* ou l'*indifférence*. En second lieu, tout se passe comme si l'électeur et la démocratie formaient un couple en voie de séparation.

2.1.6.1 – Les états d'âme du citoyen :

Ne seront retenues ici qu'un ou deux énoncés pour chacun des items retenus, présentés selon leur importance décroissante dans le corpus et en tenant compte de la diversité des émetteurs. On tend par les formules qui suivent à s'orienter vers une amorce d'interprétation (au moins psychologique) du phénomène abstentionniste :

La *désaffection* (utilisée par journalistes, politiques et politologues) désigne une perte de l'affection, un désamour, mais on peut se demander si, par erreur, elle n'évoque pas non plus l'idée du vide et de la perte de destination - comme on parle d'un local, ici le bureau de vote, « désaffecté » par la désaffection (au lieu de désaffectation) des électeurs :

- « La désaffection guette ce scrutin de 1997 » (Serge July, Libération, 28 avril 1997, p. 8);
- « saturation et désaffection » (Pierre Méhaignerie UDF, cité par Le Monde, 27 septembre 1988, p. 2) ;
 - « ce mouvement de désaffection des électeurs » [Muxel, 2003, 125].

Le désintérêt est très fréquent et assez ancien dans la presse :

- « Duclos, Rocard et Krivine (...) ont donné pour consigne à leurs électeurs de se désintéresser du scrutin de ballottage » (Le Monde, 17 juin 1969, p. 5);
- « (...) abstentionnistes (...) qui se désintéressent du sort de la France » (Florence Assouline, Marianne, 17 au 23 juin 2002, p.27).

L'indifférence³¹ est également ancienne et courante chez les spécialistes du commentaire électoral :

- « D'un seul coup [en mai 58] beaucoup d'entre elles [les électrices] sont sorties de leur indifférence » (France-Référendum, 28 septembre 1958³²).
- « le record absolu d'indifférence du 6 novembre » (Jean-Marie Colombani, Alain Rollat, « Tristes tropiques », Le Monde, 8 novembre 1988, p.3)

Le manque de *passion*, d'*enthousiasme*, de *zèle* ou l'*insouciance* et le *désenchantement* sont invoqués surtout dans les médias :

- « Journée sans histoire pour un scrutin sans passion » (Le Monde, 8 novembre 1988, p. 20);
- « On a voté sans trop d'enthousiasme » (J. de Coulonces, L'Aurore politique, 24 avril 1972, p. A);
- « Pour ce cinquième dimanche électoral depuis le début de l'année, on comprend que le zèle civique se relâche quelque peu » (Éric Dupin, Lyon-Libération, 26 septembre 1988, p. 8).
- « L'insouciance civique n'est pas l'apanage des jeunes issus de l'immigration » (D. Allard, Le Pavé, Marseille, 26 mars 2001³³).
 - « désenchantement démocratique » (Philippe Méchet, TF1, 16 juin 2002, 19 h 40)

³¹ *Indifférence* = I. État de celui qui est indifférent 1° État de celui qui n'éprouve ni douleur, ni plaisir, ni crainte, ni désir 2°) Détachement à l'égard d'une chose, d'un événement 3°) Absence d'intérêt à l'égard d'un être, des hommes [*PR*, 1982, 988].

³² Cité in [Dhérent, 1998, 110].

³³ transversales.com/lepave/147/dossier/regle.html

Le cas de *renonciation* est particulier. Il s'agit d'un fait ou d'une action plus que d'un état d'esprit, synonyme d'abandon (d'un droit sur quelque chose par exemple), de démission et d'abdication. Ainsi, l'électeur se prive de son vote, ce qui renoue avec les sens anciens, préélectoraux, de *s'abstenir*³⁴. Mais cette renonciation reste incomprise des analystes qui n'arrivent pas à se résoudre à l'idée que des Français puissent rester insensibles à certains jeux politiciens : « *Plus grave encore, le désintérêt pour la réforme du quinquennat recèle une forme de renonciation des électeurs à l'un de leurs pouvoirs* » (Jérôme Jaffré, « La mauvaise affaire du référendum », *Le Monde*, 21 septembre 2000, p. 20). L'abstentionnisme pourrait ainsi être assimilé à une forme de masochisme, mais celui-ci n'est pas seulement pathologique, puisque l'électeur se prive plus d'un droit qu'il ne boude un plaisir.

2.1.6.2 - Chronique d'un divorce annoncé :

Comment s'étonner, en raison de ces états d'esprit, que l'électorat et *Marianne* forment un couple menacé ? Les abstentionnistes *boudent* (donc « manifestent du mécontentement³⁵»). Il s'agit de la formule la plus fréquente dans notre corpus. Elle est d'abord journalistique, bien qu'elle soit utilisée également dans la littérature scientifique. Moins courante dans les années 1950-70 (alors, *ne pas se déplacer* ou *se rendre aux urnes* restent les expressions les plus courantes), la *bouderie* tend à devenir envahissante au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle. On la trouve dès 1958 sous la forme *bouder [ses] obligations électorales*, dans l'édition spéciale de *France-Référendum* du 28 septembre 1958 (journal favorable au oui) : « (...) que les femmes changent brusquement d'attitude et ne boudent plus leurs obligations électorales » [Dhérent, 1998, 110].

Mais les abstentionnistes *boudent* encore bien d'autres choses, par métonymie, dans la plupart des cas *les urnes* :

- « Les urnes sont boudées » (J. de Coulonces, L'Aurore politique, 24 avril 1972, p. A);
- « Les Français très abstentionnistes aux européennes vont-ils bouder les urnes à plus de 50%? C'est la question qui inquiète les politiques » (Alain Dauvergne, « La tentation de l'abstention », Le Point, 4 juin 1999, p. 60);
- « Le 21 avril 2002, quand une frange importante de l'électorat de Lionel Jospin avait boudé les urnes(...) » (Eric Aeschimann, Libération, 22 mars 2004, p. 2);
- « Lors des élections législatives de 1997, on a pu estimer le surcroît d'abstentionnistes entre 20 et 40 ans à près de deux millions et demi d'électeurs, cela en se limitant à ceux qui ont boudé les urnes lors des deux tours » [Muxel, 2001, 562].

Mais les citoyens boudent aussi :

- la politique : Dans un article significativement titré « Les enfants gâtés de la démocratie. Quand les Français cesseront-ils de bouder la politique ? », l'essayiste et journaliste Alain Duhamel réprimande les abstentionnistes et leur donne une leçon de morale en écrivant : « Alors que partout en Europe de l'Est, les peuples se battent pour arracher leurs libertés parfois au prix du sang (...), ici, dans le pays qui s'enorgueillit d'être le berceau des droits de l'homme, les citoyens boudent la politique. Il y a dans ce contraste brutal entre l'idéalisme intrépide des uns et le désenchantement hérissé des autres quelque chose de presque inconvenant » (Le Monde, 21-22 janvier 1990, p. 1, 8).
- les élections : « En mai 1790 (...) les électeurs de Conches boudèrent les élections » [Gueniffey, 1993, 174]
- le scrutin : « Beaucoup d'électeurs ont donc boudé le scrutin » (Jean-Philippe Moinet, Le Figaro, 6 juin 1988, p. 88) ;
- le *référendum* : « *Un référendum boudé par 62,96* % *des électeurs* » (*Le Monde*, 8 novembre 1988, p. 1) ;
- les bureaux de vote : « (...) 56% des moins de 35 ans auraient en effet boudé les bureaux de vote » (Nicolas Weill, Le Monde, 11 juin 2002, p. 23);

-

³⁴ « Se priver de l'usage d'une chose, se la refuser » [*Larousse*, 1866, 37].

³⁵ [PR, 1982, 204]. Voir aussi [Bacot, 1994, 33].

- les isoloirs : « Les électeurs ont boudé les isoloirs (AFP) » (Loïc Farge avec Patrick Cohen, «Abstention : de pire en pire », RTL, 16 juin 2002³⁶).
- des tours de scrutin : « Les Caladois ont boudé le premier tour du scrutin » (Frédéric Poignard, « Blues dans le Beaujolais », Lyon-Figaro, 6 juin 1988, p. 13) ;

La bouderie des urnes transforme les abstentionnistes en boudeurs d'urnes :

- « (...) ce taux d'abstention représente un danger flagrant pour le Pdt [sic] Chirac qui perdrait de sa crédibilité en raison de cette bouderie des urnes » (B.G., Internaute, 20 juin 2000³⁷).
- « il s'avère que les boudeurs d'urnes du premier tour se situent pour beaucoup dans l'électorat de gauche » (Alain Raynal, « Tarbes : la gauche mobilise ses réserves », L'Humanité, 15 mars 2001).

Bien sûr, quand cette *bouderie* s'éternise, comme dans un couple, elle peut déboucher sur :

- une « rupture entre l'électorat et la classe politique [qui] semble s'accentuer depuis une dizaine d'années » (D. Allard, Le Pavé -Marseille-, « Les règles du hors-jeu », éditorial du 26 mars 2001³⁸);
- voire sur un divorce : « Au fil des scrutins de cette période électorale, la composante la plus populaire du "peuple de gauche" lui a signifié avec obstination le divorce » (Claude Cabannes, L'Humanité, 17 juin 2002, p.3).

La séparation ... des biens et du mal que constitue l'abstention peut bien entendu conclure cette crise conjugale. Et il convient dans un dernier temps d'examiner les différents jugements rendus.

2.2 - *Des degrés et formes variables de performativité du discours*

Les discours sur l'abstention nous renseignent en définitive davantage sur les locuteurs que sur les abstentionnistes eux-mêmes. Ils livrent la conception que les élites politiques, médiatiques et savantes peuvent se faire du principe électif et parfois leur intention, ostentatoire, de s'inscrire dans le camp de la normalité démocratique. La condamnation morale du comportement abstentionniste recourt en fait à de multiples procédés lexicaux.

2.2.1 - Qualifier les actes en les disqualifiant : un triste record

Les usages du terme de *record* sont à ce titre très instructifs. Comme le mot est plutôt mélioratif (les records ne sont-ils pas appelés justement à être améliorés, même quand on les bat ?), les locuteurs sont souvent tentés de disqualifier, dans tous les sens du terme, ces performances abstentionnistes, de façon à les déplorer, en usant d'adjectifs affectifs et axiologiques, souvent antéposés, parfois mis entre parenthèses :

- « [la participation] n'était hier que de 55,45%! Un (triste) record pour le département (Lyon-Figaro, 6 juin 1988, p.8);
 - « le record peu glorieux de taux d'abstention» (Le Progrès, 26 septembre 1988, p. 6);
- « [l'abstention] a hier, une fois encore, été la triste vedette de la soirée (Le Progrès, 3 octobre 1988, p.6).

A la recherche du scoop ou de l'inédit, certains journalistes ne reculent pas devant les formules les plus éculées : « Du jamais vu pour un second tour de législatives sous la Ve République. C'est même un double record (...) De plus, on avait jamais [sic] une élection législative qui, au second tour, lorsqu'elle suit un scrutin présidentielle, voit s'accentuer la démobilisation» (Loïc Farge avec Patrick Cohen, « Abstention : de pire en pire », RTL, 16 juin 2002).

 $^{^{36}.} rtl. fr/media/images/0000081-81047/jpg/fichiers \ \ article. htm$

³⁷ perso.wanadoo.fr/bngapin/HTML/actu.html

³⁸ transversales.com/lepave/147/dossier/regle.html

Même observation pour la lexie palme : « Encore une fois, la région parisienne est sur le point de remporter la palme de l'abstention » (dépêche AFP, 021809, octobre 1988). Mais comme la connotation du mot est généralement positive (la palme est « symbole de victoire» [PR, 1982, 1345]), celui-ci doit être entouré de guillemets, comme dans l'énoncé suivant : « 39% pour IPSOS soit nettement plus que (...) les 32.4% de 1993 qui détenaient jusqu'ici la "palme" en la matière » (Jean-Paul Monferran, « Abstention du jamais vu », L'Humanité, 17 juin 2002, p. 5). Et lorsqu'il lui arrive de « monter », l'abstention est rendue menaçante, chez les journalistes notamment : « (...) tandis que l'abstention faisait un bond inquiétant » (C.D., Le Progrès, 17 juin 2002, p.9).

L'adjectivation et la ponctuation permettent donc de réprouver l'abstention, en même temps qu'elles témoignent des craintes des locuteurs :

- L'abstention est un phénomène « navrant, préoccupant pour tous les démocrates » (Alain Juppé, cité par Le Monde, 27 septembre 1988, p. 3);
- « (...) le niveau de désaffection des électeurs à l'égard du scrutin régional est assez alarmant » (« Essai transformé », La Tribune (Desfossés), 16 mars 1998).
- L'abstention « pose problème parce qu'elle exprime un mouvement de fond qui ne cesse pas d'être préoccupant » ... (Dominique Reynié, « La dernière chance de l'ordre électoral », Le Figaro, 11 juin 2002, p. 19).

L'enjeu est aussi dramatisé par les journalistes, comme dans la locution suivante : « désastre civique », utilisée par Jean-Marie Colombani (Le Monde, 27 septembre 1988, p. 1) ou par Alain Duhamel (« Une démocratie de citoyens passifs », Le Monde, 13-14 novembre 1988). Et l'abstention apparaît comme un danger fatal, quand elle « mine les fondements de notre démocratie, plus exactement elle en désigne la limite historique » (Bernard Frederick, L'Humanité, 17 juin 2002, p. 4). Processus destructif analogue mais plus lent de la démocratie participative, la métaphore érosive : « La chute de la participation politique (...) est également mesurable à l'aune de l'érosion de la participation électorale » [Haudegand, Lefébure, 2000, 29].

2.2.2 – La « chasse aux abstentionnistes »

Jacques Lagroye signalait dans *Sociologie politique* que la figure du pêcheur-abstentionniste révélait une stigmatisation de l'incivisme [Lagroye, 1991, 336]. C'est plutôt de chasse aux abstentionnistes qu'il faut parler ici. Celle-ci n'est pas seulement pratiquée par les candidats en rase campagne de l'entre deux tours. Il faut la concevoir comme une entreprise lexicale de dénonciation ou de culpabilisation qui vise la plupart du temps directement l'abstentionniste, de façon plus ou moins virulente. Celui-ci est d'abord jugé *irresponsable* (au sens courant : « qui se conduit sans esprit de responsabilité, irréfléchi, étourdi, léger») [*PR*, 1993, 1212], et cette sentence est souvent prononcée par les votants eux-mêmes :

- « Pour moi, les abstentionnistes sont des irresponsables notoires devant leurs concitoyens » (courrier des lecteurs de Marianne, 17 au 23 juin 2002, p. 52);
- « La démocratie "suicidée" par des irresponsables ! Voilà ce que m'évoque ce taux d'abstention record » (courrier des lecteurs du Nouvel Observateur, 20 au 26 juin 2002, p. 36).

La haine citoyenne peut se faire injurieuse, comme dans ce discours d'une professeure d'anglais d'un lycée privé de Limoges, qui exprime sur un site *Internet*, entre les deux tours de la présidentielle de 2002, tout l'amour voué à la gent halieutique et abstentionniste confondue : « *Vous remercierez les 28 % de connards qui sont allés à la pêche*³⁹ ».

L'abstentionniste est donc coupable dans certaines conjonctures électorales, comme le laissent entendre les propos suivants, cette fois relatifs aux législatives de 2002 : « [les] abstentionnistes, sans regrets et prêts à récidiver, tant le scrutin législatif leur paraît sans intérêt ni importance (...) sans remords sur leur attitude du 9 juin [la moitié] envisagent de récidiver au second tour (...) Les

_

³⁹ cfpj.com/actualite/pdf_agence/ler_mai.pdf

abstentionnistes proches de la droite sont les plus nombreux à exprimer des regrets » (Gérard Courtois, dans Le Monde, 15 juin 2002). Les termes ou locutions récidive, sans regrets et sans remords sont repris par le journaliste Gilles Drevet (Le Progrès, 17 juin 2002, p.3) et celui de *remords* par Anne Muxel [2003, 146].

La « criminalisation » de l'abstentionniste n'est pas nouvelle : en 1919, L'Homme libre de Clémenceau, soucieux de mobiliser contre l'extrême droite et les bolchéviques, précisait : « Dans ces conditions, rester chez soi serait un crime⁴⁰ ».

Fautif, l'abstentionniste est également dans l'erreur. S'abstenir est un tort 41. Dans un article du journal France Référendum de 1958, une locutrice reconnaît la culpabilité des femmes et fait amende honorable : « Rien n'a changé [depuis 1944] car nous avons eu un tort immense que nous reconnaissons honnêtement : ce tort s'appelait l'abstention » [Dhérent, 1998, 110]. Les abstentionnistes sont « des récalcitrants 42 » (Nathalie Raulin, Libération, « N'ira pas voter », 20-21 avril 2002, p. 6).

Le journaliste Laurent Joffrin, paraphrasant Kundera, évoque même « l'insoutenable légèreté des abstentionnistes », de ces non-êtres électoraux mais aussi de ceux qui ont dispersé leurs voix le 21 avril 2002 (« Les leçons d'un désastre », Le Nouvel Observateur, 25 avril-1^{er} mai 2002).

La réprobation assimile aussi l'abstention à une anomalie, qui fait tache en quelque sorte, dans un curieux mélange de morale et de souillure⁴³ :

- « Le scrutin aura été entaché par une abstention historique » (Le Progrès, 17 juin 2002, p.1)
- « Le niveau record atteint, dimanche 6 novembre par l'abstention (62,96%) ternit la victoire du "oui" » (Le Monde, 8 novembre 1988, p.1).

A l'inverse, le registre éthique est activé, de manière positive quand il s'agit de la participation, dans d'autres formules impliquant l'honneur » (un « bien moral [PR, 1993, 937], même si l'on a affaire ici à un sens affaibli):

- « La tradition de l'abstentionnisme lors des élections cantonales n'a pas été totalement respectée puisque la participation est relativement honorable (...) (Le Monde, 10 mars 1970, p. 1);
- «(...) la participation avec 50,35% des inscrits reste à un niveau honorable » (Le Monde, 4 octobre 1988, p. 17, Haute Garonne).

Une place à part doit être réservée à la métaphore de la grève des électeurs, du vote ou des urnes, difficilement classable. Elle est ancienne, puisqu'elle fournissait déjà un titre à un article d'Octave Mirbeau en 1888. L'auteur, se rapprochant des thèses anarchistes, dénoncait le suffrage universel et ses utilisateurs crédules⁴⁴. Gérard Grunberg, cent ans plus tard, intitule un de ses articles « La grève des urnes⁴⁵ ». Le discours de Mirbeau revêtait une dimension contestataire et l'abstention était plutôt valorisée dans l'énoncé. Alors que la mention de 1989 n'est pas connotée positivement, l'auteur concluant, comme pour nous et pour se rassurer : « Un tel climat n'est pas nécessairement durable⁴⁶ ». En 2000, les trotskistes comme les communistes utilisent l'expression de manière plus positive, la grève faisant partie de leur culture militante. Alain Krivine (cité par Le Monde, 17-18 septembre 2000, p. 6) déclare ainsi : « Il faut donc faire la grève du vote », et un journaliste de l'Humanité (re)donne un sens historique et politique à ce geste, sur un mode plutôt épique : « Quand plus de 70 % des électeurs font la grève des urnes, c'est eux qui écrivent une histoire jusque-là rédigée par quelques-uns, certes en leur nom, mais en leur tenant la plume » (Dominique Bègles, 25 septembre 2000). En 2002 encore, un journaliste allie métaphore et métonymie dans cette variante :

⁴⁶ *Ibid*., p. 132.

⁴⁰ Extrait de *La Presse de Paris*, 15 novembre 1919, p. 3, col. 1.

⁴¹ Avoir tort, c'est « ne pas avoir le droit, la raison de son côté. Se tromper, cf. être dans l'erreur» [PR, 1993, 2270]

⁴² Ceux qui « résistent avec opiniâtreté, entêtement » ; synonymes : insoumis, rebelles [PR, 1982, 1620].

⁴³ Entacher = « marquer d'une tache morale» [PR, 1982, 652]; ternir = 1) « rendre terne » mais aussi 2) porter atteinte à la valeur (morale, intellectuelle) de...» (p.1947).

44 « La grève des électeurs », le *Figaro* du 28 novembre 1888, reproduit in Mirbeau (Octave), 1995, *La grève des*

électeurs suivi de Prélude, Paris, Ludd.

[[]Grunberg, 1989, 124 s.]; l'expression a été reprise récemment par Jacques Capdevielle [2005, 17].

« le regain de participation a fait long feu. La grève des isoloirs a atteint hier un nouveau sommet » (Renaud Dely, Libération, 10 juin 2002, p. 2).

On ne s'étonnera pas que soit soulignée en conclusion de cette étude la dichotomie entre civisme et abstention. Cette division binaire qui peut sembler très manichéenne résulte en fait d'un long travail historique et social d'imposition de la norme et d'inculcation du devoir électoral, perceptibles dans le langage de différentes élites et intériorisés par une partie de l'électorat.

Des nuances doivent cependant être apportées. A l'encontre de la doxa civique, certains discours inversent l'axiologie dominante, en défendant, soit par principe, soit exceptionnellement, la l'abstention(niste) et en raillant le suffrage universel. Les anarchistes peuvent reprendre à leur compte les métaphores spatiales ou pathologiques évoquées pour retourner le stigmate. Ainsi, Emile Pouget à la fin du XIX^e siècle, demande « au populo de se tenir à l'écart [des élections], de faire le vide autour des tinettes électorales ». La pathologie est alors liée au suffrage : « On a été salement échaudés par des bouffe-galette [députés] qui parlaient au nom du peuple pour être guéris de la maladie votarde ⁴⁷». Le Canard Enchaîné, durant la majeure partie du XX^e siècle, a constitué l'un des vecteurs de la dérision électorale. De même, lorsqu'ils rompent avec leur tradition électorale, les communistes tendent à renverser la norme, comme en 2000 : « (...) la consultation est disqualifiée par le refus massif des Français d'aller voter » (Dominique Bègles, l'Humanité, 25 septembre 2000). Ces discours minoritaires doivent être appréhendés selon la même posture distanciée et réflexive (i.e. consciente de ses présupposés), que celle que nous avons adoptée pour analyser le discours démocratique sur la démocratie.

Nonobstant ces attitudes « atypiques », la division dominante a produit, dans la langue et le discours, une remarquable superposition de clivages⁴⁸. On peut dresser un bilan des expressions mentionnées dans le tableau suivant, représentant les oppositions majeures opérées par le sens commun :

participation, vote,	abstention
civisme	
bien	mal
normal	anormal
haut	bas
dedans	dehors
centre	périphérie, marge, refuge
actif	passif (ou « activité passive »)
présence, se présenter	absentéisme, manque
(plein)	vide, manque
mobile	immobile
mobilisation	démobilisation, désertion,
	égoïsme, insoumission
	« récalcitrants », « réfractaires»
devoir	oubli, manquement
(solennité), sérénité,	légèreté
légitimité	
intérêt, zèle, enthousiasme,	désintérêt, indifférence,
passion	désaffection, insouciance,
	bouderie, divorce
(responsabilité)	« irresponsables »
respect	insouciance, « enfants gâtés »,
	inconvenant

⁴⁷ Pouget (Émile), 1896, « Le muselage universel », *L'Almanach du Père Peinard*. (*bibliolib,free.fr/article.php3 ?id_article=95*).

48 Sur la politisation comme « alignement de clivages », cf. [Bacot, 1993, 108 s.]

démocratie en bonne santé	malade, pathologique, crise
éveil	fatigue, sommeil
raison	tort
honorable	(déshonorant)
(sain)	tache, terne

Ces associations courantes de l'abstention au pôle « négatif » circulent dans notre langage, consciemment ou inconsciemment et se faufilent, comme l'écrivait en 1987 Michel Offerlé, dans « les plis de nos propres recherches ». Jacques Lagroye suggérait pour les mêmes raisons en 1991 d'adopter une démarche de relativisme méthodique, en soulignant lui aussi la réflexivité de l'exigence :

« Aucune conception, fût-elle conforme aux convictions personnelles raisonnées du politiste, n'est en ce sens « la bonne » (...) Libre à lui de préférer telle conception du pouvoir et des relations politiques, d'en condamner d'autres, quand il agit en citoyen ou se pose en moraliste s'il s'en reconnaît le droit; mais quand il mène son étude, il doit d'abord, par *choix de méthode*, expliquer – et tenter de comprendre – pourquoi et comment c'est telle ou telle croyance, telle ou telle forme d'organisation qui s'est établie ici, et telle autre ailleurs. Est-il besoin de souligner que cette exigence n'est pas toujours facile à respecter ou à faire admettre, qu'elle ne va pas de soi, et qu'on peut trop aisément prendre en défaut bien des chercheurs... et soi-même d'abord » [Lagroye, 1991, 17-18].

Les discours scientifiques peuvent être effectivement être pris en défaut quand ils sont chargés de présupposés « citoyens et moralistes », plus ou moins explicite. Florilège dans la littérature contemporaine :

- Prenant la défense du phénomène partisan et de la démocratie représentative, Daniel Louis-Seiler déplore que les partis soient « en butte aux coups de gueule sans cesse plus fréquents d'un électorat de plus en plus erratique et qui, perdant la mémoire de la Shoah, semble enclin à se vouer au premier Catilina médiatique venu quand il ne sombre pas dans l'apathie politique! Le désintérêt coupable des uns, les abstentionnistes, renforçant l'impact électoral des foucades des autres » [Seiler, 2003, 12). La rédaction de ces lignes quelques semaines après les scrutins français de 2002 peut contribuer à expliquer la teneur dénonciatrice du propos, mais on peut se demander si l'invective est le meilleur auxiliaire de la compréhension des comportements électoraux. Si tant est qu'un objectif de la science politique soit de « lutter contre l'abstention », serait-ce le meilleur moyen de l'atteindre? A moins que les politistes aient plus globalement à défendre le bien démocratique contre les citoyens?
- Le jugement de valeur est également explicite dans l'énoncé suivant : « Ce type d'abstention [« les citoyens qui désertent les urnes »] est évidemment celui qui ébranle [en gras dans le texte] le plus profondément les institutions démocratiques, car elle traduit un mal contre lequel celles-ci luttent difficilement : l'indifférence. (...) Heureusement pour la survie des régimes démocratiques, de telles situations ont eu jusqu'ici un caractère conjoncturel » [Denquin, 1997, réed. 2001, 91].
- La tendance normative était encore patente, quand Françoise Subileau définissait « L'abstention [comme un] comportement électoral atypique [qui] tend à devenir ordinaire» [2001, 1]. Elle est toujours présente mais de façon plus discrète, lorsque les auteurs traitent de la « norme civique » sans prendre en compte le côté normatif de leur propre discours [Muxel, 2003, 133, 139, passim].

Elle est encore là, de façon subreptice, lorsque la norme s'insinue où on l'attend le moins. S'il y a des entrées élection ou participation ou civisme dans le Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle [Sirinelli (dir.), 1995] ou dans le Dictionnaire des questions politiques [Haudegand, Lefébure (dir.), 2000], il n'en existe pas pour abstention... N'est-il pas symptomatique enfin, que certains index des matières, dans les ouvrages consacrés au vote, mentionnent à l'entrée abstentionnisme électoral « : (voir participation)» ? [Gaxie (dir.), Explication du vote, 1985, 447].

Bien sûr, à repérer les jugements de valeur réprouvant les abstentionnistes et à traiter ainsi les normes, à la fois sociales et disciplinaires, on encourt toujours le risque d'être soupçonné de

promouvoir l'abstention contre la *doxa* démocratique. Et d'être ainsi suspecté de faire l'apologie de l'incivisme, voire de préférer les régimes autoritaires aux systèmes démocratiques et d'être invité à voir ailleurs dans les pays privés de sondages et d'élections libres. Comme le furent certains critiques - parfois excessifs - des sondages d'opinion ou les analystes des motivations du vote, trop facilement enrôlés dans le camp du Goulag [Lancelot, 1984, 257 s.; Grunberg, 1991, 44-53] ou celui de « l'illusion démocratique⁴⁹». Tant pis pour cette disqualification symbolique. La schématisation des positions se crée des adversaires bien hypothétiques. L'objectif n'est nullement de donner des leçons de méthode, après tant de leçons de « démocratie », mais d'attirer l'attention sur les potentialités normatives du discours relatif à des phénomènes tels que l'abstention, sur les dérapages lexicaux qui nous guettent tous, de façon plus ou moins consciente.

Entre deux maux (être considéré comme « anti-démocrate » ou faire ostensiblement allégeance au camp de la démocratie élective en cédant au conformisme normatif ambiant, sur le mode du cela-va-de-soi consensuel ou du commentaire convenu de lamentation contre l'incivisme, réunissant parfois politologues et journalistes), nous préférons la posture qui semble la plus opératoire et la plus exigeante pour la connaissance et la compréhension des phénomènes politiques : les considérer « comme des choses », constater et renoncer aux « souhaits, exhortations, reproches et ordres » qui émaillent presque toujours le discours sur le monde social [Bourdieu, 1980, 40], précisément pour traquer des jugements de valeur, toujours susceptibles de se glisser... entre deux mots.

BIBLIOGRAPHIE:

Dictionnaires (par ordre chronologique de publication):

- Le Littré, dictionnaire de la langue française en un volume, 1863-1873, réédition Hachette Livre 2000 ;
- Larousse (Pierre), 1866, Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, réédition Lacour, 1990;
- Berthelot (M.) (et al.), 1885-1902, *La grande encyclopédie, inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, par une société de savants et de gens de lettres, (dir.), 31 vol., Paris, Sage ;
- Hatzfeld (Adolphe), Darmesteter (Arsène) et Thomas (Antoine), 1890-1900, *Dictionnaire général de la langue française*, 1, A-F, Paris, Delagrave ;
- Augé (Claude) (dir.), 1922, *Larousse universel en deux volumes. Nouveau dictionnaire encyclopédique*, Paris, Librairie Larousse, tome 1 ;
- Augé (Paul) (dir.), 1928, *Larousse* du XX^e siècle en six volumes. Nouveau dictionnaire encyclopédique, Paris, Librairie Larousse, tome 1;
- Bloch (Oscar), Von Wartburg (W.), 1932, réed., Dictionnaire étymologique de la langue française, Paris, PUF;
- Rey (Josette), Rey (Alain), 1951, Le Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, PUF;
- Grand Larousse encyclopédique (en 10 volumes), 1960, Paris, Librairie Larousse, tome 1;
- Rey-Debove (Josette), Rey (Alain), 1970, *Le Robert*, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, *Le supplément*, Paris, PUF;
- Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, 1982, Paris, Librairie Larousse, vol. 1;
- Rey-Debove (Josette), Rey (Alain), 1982, *Le nouveau Petit Robert 1*, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Le Robert ;
- Tresor de la langue française TLF, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle, 1986, CNRS, Gallimard, vol. 1;

⁴⁹ Nous étions sur ce point en désaccord avec Françoise Subileau, qui contestait [1996] la thèse d'une « dépossession » des électeurs ou de « l'illusion démocratique », portée selon elle par Daniel Gaxie [1987] et Philippe Braud [1991]. Cette thèse aboutissait selon elle à considérer la plupart des électeurs comme « nécessairement apolitiques, apathiques », voire incohérents, se prononçant de façon contingente, votant par conformisme social. Cette vision de la critique, de l'électorat (et des abstentionnistes) nous paraît injustifiée.

- Dauzat (Albert), Dubois (Jean), Mitterand (Henri), 1993, rééd, *Dictionnaire étymologique et historique du Français*, Paris, Larousse;
- Rey-Debove (Josette), Rey (Alain), 1993, *Le nouveau Petit Robert 1*, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Le Robert.

Ouvrages et articles scientifiques :

Bacot (Paul), 1993, « Conflictualité sociale et geste électoral. Les formes de politisation dans les lieux de vote », *Revue Française de Science Politique*, 43, 1, février, pp. 107-135 ;

1994, Dictionnaire du vote, Élections et Délibérations, Lyon, Presses Universitaires de Lyon;

2003, « La "volatilité électorale" ou les ailes de l'électeur », in Rémi-Giraud (Sylvianne) et Panier (Louis) (dir.), La polysémie ou l'empire des sens. Lexique, discours, représentations, Lyon, PUL;

Barbet (Denis), 2003, « Parti et syndicat dans l'espace léninien. Les mots de Que faire ? », Mots, 68, pp. 9-26;

Bourdieu (Pierre), 1980, « Le sociologue en question », in Questions de sociologie, Paris, Minuit ;

Boutin (Christophe), **Rouvillois** (Frédéric) (dir.), 2002, *L'abstention électorale. Apaisement ou épuisement*, Paris, F.-X. de Guibert, Combats pour la liberté de l'esprit ;

Braud Philippe, 1980, Le suffrage universel contre la démocratie, PUF

1991, Le jardin des délices démocratiques. Pour une lecture psychoaffective des régimes pluralistes,

Paris, Presses de la FNSP;

1996, L'émotion en politique, Paris, Presses de Sciences po ;

Capdevielle (Jacques), 2005, Démocratie : la panne, Textuel, La discorde.

Cheles (Luciano), 2003, « L'animal dans la propagande figurative italienne du fascisme à nos jours », in Bacot (Paul), Baratay (Éric), Barbet (Denis), Faure (Olivier), Mayaud (Jean-Luc) (dir.), L'animal en politique, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques;

Chiche (Jean), Reynié (Dominique), L'état de l'opinion 2002, Sofres, Le Seuil ;

Clanché (François), 2003, « La participation électorale au printemps 2002 – De plus en plus de votants intermittents », division Enquêtes et études démographiques, *Insee Première*, enquête n° 877, janvier ;

Corbin (Alain) (dir.), 1995, L'avènement des loisirs 1850-1960, Paris, Aubier;

Déloye (Yves), 2003 (rééd.), Sociologie historique du politique, Paris, La découverte ;

Denquin (Jean-Marie), 1997, réed. 2001, Vocabulaire politique, Paris, PUF, Que sais-je?

Dhérent (Catherine), (dir.), 1998, 1958, D'une République à l'autre, L'avènement de la Ve République, Aloha Création;

Favre (Pierre), 1989, Naissances de la science politique, 1870-1914, Paris, Fayard, L'espace du politique;

Garrigou (Alain), 2002 a, Histoire sociale du suffrage universel, 1848-2000, Paris, Points, Histoire;

2002 b, « L'abstention gagne les classes moyennes », Le Monde diplomatique, avril, pp. 8-9.

Gauchet (Marcel) 2002. « La démocratie contre elle-même ». Paris, Gallimard :

Gaxie (Daniel), 1978, Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique, Paris, Seuil;

1985, Explication du vote, Un bilan des études électorales en France (dir.), Paris, Presses de la FNSP;

Goguel (François), 1983, *Chroniques électorales. La cinquième république du général de Gaulle*, vol. 2, Paris, Presses de la FNSP;

Grunberg (Gérard), 1985 « L'instabilité du comportement électoral », in Gaxie (Daniel) (dir.), *Explication du vote*, *Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la FNSP ;

1989, « La grève des urnes », Esprit, mars-avril, p. 124 et s. ;

1991, « Les ennemis de l'opinion - l'opinion publique, les politologues et le suffrage universel », *Le Débat*, 66, septembre-octobre, pp. 44-53 ;

Gueniffey (Pascal), 1993, *Le nombre et la raison. La révolution française et les élections*, Paris, Editions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales ;

Haudegand (Nelly), Lefébure (Pierre) (dir.), 2000, Dictionnaire des questions politiques, Éditions de l'Atelier;

Honeste (Marie-Luce), 2004, « L'expression linguistique des représentations de l'expérience (exemple de la localisation spatiale) », *Actes du Colloque International « La Polysémie »*, Université de Paris IV-Sorbonne, 17-19 novembre 2000, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, coll. « Mémoire de la critique et Colloques de la Sorbonne » ;

Huard (Raymond), 1991, Le suffrage universel en France 1848-1946, Paris, Aubier;

Ihl (Olivier), 2000 (rééd.), Le vote, Paris, Clefs-Montchrestien;

Labbé (Dominique), 1995, « Les métaphores du général de Gaulle », Mots, 43, juin, pp. 51-61;

Lagroye (Jacques), 1991, Sociologie politique, Presses de la FNSP & Dalloz;

Lancelot (Alain), 1968, *L'abstentionnisme électoral en France*, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, n°162, Paris, Armand Colin;

1984, « Sondages et démocratie », Sofres, Opinion publique, Enquêtes et commentaires, p. 257 et s. ;

Le Pors (Anicet), La citoyenneté, 1999, PUF, Que sais-je?;

Mayer (Nonna), 1997, Les modèles explicatifs du vote, l'Harmattan;

Memmi (Dominique), 1985, « L'engagement politique », in Grawitz (Madeleine), Leca (Jean) (éd.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, t. 3 ;

Muxel (Anne), 2003, « La poussée des abstentions : Protestation, malaise, sanction», in Perrineau, Ysmal (dir.) (2003);

Offerlé (Michel), 1985 « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIX^è siècle » in Gaxie (Daniel) (dir.) ;

1987 (rééd. 2002), Les partis politiques, Paris, PUF, Que sais-je?;

2001, article boycottage, in Perrineau, Reynié (dir.) (2001), pp. 115-117;

Perrineau (Pascal), **Ysmal** (Colette), (dir.), 1995, *Le vote de crise, L'élection présidentielle de 1995*, Paris, Département d'Etudes Politiques du Figaro et Presses de Sciences Po, Chroniques électorales ;

2003, Le vote de tous les refus. Les élections présidentielle et législative

de 2002, Presses de Sciences Po, Chroniques électorales ;

Perrineau (Pascal), Reynié (Dominique) (dir.), 2001, Dictionnaire du vote, PUF;

Prélot (Marcel), 1973, Sociologie politique, Paris, Précis Dalloz;

Schemeil (Yves), 2001, article Ancien Orient, in Perrineau, Reynié (dir.) (2001), pp. 61-63;

Seiler (Daniel Louis), 2003, Les partis politiques en Occident. Sociologie historique du phénomène partisan, Ellipses;

Sirinelli (Jean-François) (dir.), 1995, Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle, Paris, PUF;

Subileau (Françoise), 1992, Les facteurs de l'abstention, Cevipof, FNSP, multigraphié;

1996, « Le vote des Français à Maastricht : le référendum comme procédure et le vote comme enjeu », *Modern & Contemporary France*, Addison Wesley Longman ;

2001, article abstention, in Perrineau, Reynié (dir.) (2001), pp. 1-4;

Touchard (Jean), 1978, Le gaullisme 1940-1969, Paris, Points Histoire.